

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIBRES PROPOS SUR LA PRATIQUE DU CONCOURS D'ARCHITECTURE

Il se pourrait que certains considèrent le concours d'architecture comme une pratique qui s'insère dans une logique immuable des choses, voire ne représente pour eux qu'un exercice formel au coût exorbitant. Ce n'est pas forcément là l'avis de tous les architectes, notamment de ceux qui exercent en des cantons plus avarés de ce genre de compétitions, voire de ces entreprises générales qui désormais considèrent cette pratique selon une approche qui leur est toute particulière et qui pourraient bien provoquer quelques remises en question à ce propos.

Cela mis à part, le concours d'architecture a sans doute le grand mérite de contribuer au développement de ce qui pour certains peut sembler fort redoutable: la libre réflexion, quelquefois critique sur bien des idées reçues et une remise en question des connaissances, dans une sorte de formation continue.

C'est là sans doute un instant privilégié, ou plutôt une échappatoire momentanée à bien des contraintes, notamment à celles de la réglementation sur les constructions: qui semblent quelquefois bien plus tenir de la logique du législateur que du bon sens de l'architecte proprement dit; et qui d'une certaine façon confie une espèce de légitimité à l'indifférence pour la qualité de l'architecture, devenue dans cette logique un propos de deuxième plan. Ce qui est sans doute en contradiction avec des intentions originelles, qui devaient être bien plus fondées sur l'espoir de trouver là un moyen pour préserver une espèce de «faune architecturale»: pour limiter les abus nous dit-on trop souvent, déterminant en fait les caractéristiques d'une certaine interprétation de la qualité. La leçon qu'il semble possible de tirer aujourd'hui de cette procédure, c'est certainement celle d'une grande difficulté à légiférer sur une telle problématique; sous peine d'appauvrissement des intentions et des intérêts. Lorsque la seule présence d'une forme de toiture à pans devient expressément le seul véhicule de la qualité architecturale, voire dans certains cas de plus en plus fréquents qui fixent là une condition préalable d'entrée en matière, on mesure ainsi par un juste retournement des choses de l'énormité de la situation.

Et dans ce contexte les véritables finalités dont semblent se prévaloir ces réglementations sur la construction, dans la réalité se présentant comme des propositions qui tendent avant tout à préserver un état des lieux, idéalisé, ne sont en définitive rien d'autre qu'une formalisation d'indices soit-disant culturels; la mise en place d'autant de lieux communs: ambigus. Des confusions qui sont entretenues entre ces appréciations de natures dimensionnelles et appréciations à caractères esthétiques. Dans cette logique des choses, les divers plans directeurs ou zones constructibles qui les ponctuent ne peuvent avoir d'autre alternative que de poser des contextes seuls susceptibles d'avaliser un état de fait; comptabilisant l'existant et proposant des

évolutions très fragmentaires: aux ambitions très limitées.

En cela la pratique du concours d'architecture est bien entendu différente, incitant à la remise en question des caractéristiques du contexte sur lequel il opère; ce qui est sans doute là une occasion favorable pour reconsidérer des positions qui semblaient irrémédiablement établies. Voir en modifier l'évolution ou en préciser ses fondements: dans une plus grande souplesse d'interprétation des situations; trouvant là sans doute une meilleure adéquation entre la recherche de la qualité et la compréhension de l'existant.

Car à la lumière de ces quelques interrogations sur le déroulement de la pratique de l'architecture, on pourrait tout à fait normalement en être amené à se poser quelques questions, de manière ironique, sur la nécessité d'envisager désormais la formation de l'architecte selon deux éclairages totalement différents: le premier qui pourrait s'attacher à la conception des idées, soit qui serait destiné à se produire dans le seul cadre du concours d'architecture, et le deuxième bien plus pragmatique qui s'attache de manière stricte à former les constructeurs susceptibles de se mouvoir dans le labyrinthe juridique: sans états d'âme et préparés pour la construction des pastiches de toutes sortes. Ce qui aurait sans doute comme grand avantage de lever une bonne fois pour toutes la suspicion sur le travail de l'architecte; et par la même occasion réussirait sûrement à régler tous ces conflits qui sont relatifs à l'utilisation appropriée ou non d'un langage architectural.

Et finalement, c'est peut-être à tous les condamnés de la (ou des) raison(s) des règlements que l'on pourrait dédier ce numéro de la revue *IAS*: une présentation de quelques concours d'architecture qui se sont déroulés dans le contexte romand, et accessoirement suisse allemand. Ce sont divers programmes, qui vont du bâtiment scolaire à un ensemble de logements, à l'aménagement d'un ancien bourg et à la «projetation» d'un objet dans un site naturel.

Une confrontation de thèmes et de problématiques très diverses, dont l'intérêt qui pourrait peut-être se cacher derrière cette approche est qu'elle invite à une perception se situant au-delà de la particulière résolution, à un premier degré de lecture qui ne suggère de s'attacher qu'à la compréhension de quelques éléments essentiels, à ces idées que tente de matérialiser le projet au travers des choix du positionnement des objets, des desseins de l'iconographie, voire de la composition des objets eux-mêmes, reléguant au second plan de la réflexion ce qui a trait à la réglementation des usages, qui en particularisent la forme et l'utilisation. Et quant à ceux qui évoqueraient à cet égard la primauté d'un quelconque pragmatisme des rapports, c'est sans doute qu'ils ne doivent pas pratiquer l'exercice du concours avec une certaine indépendance d'esprit.

Des différents concours dont il est question

ici, celui de Monthey offre sans doute le premier prix qui présente un projet dont la logique est la plus conséquente et peut-être même l'aboutissement le plus subtil, où les principaux éléments faisant partie du contexte sont bien plus qu'intégrés dans la proposition, apparaissant comme autant de composantes de ce projet.

L'organisation du concours pour l'éventuelle construction d'un bâtiment scolaire sur le parc de l'Hermitage a très vite été l'objet de bien des polémiques; dans ce contexte la proposition du premier prix attribué comporte sans doute, plus que tout autre projet proposé, des principes qui devraient être des plus propices à la discussion, si tant est que sur le fond elle soit véritablement possible. Elle propose au-delà de la solution proprement dite ce que l'on pourrait définir comme une image conciliatrice, très rationnelle: une construction qui cherche à compléter la logique de l'implantation du bâtiment existant, sur laquelle sont accrochés les volumes posés dans le parc, différenciant par là des espaces d'accès et l'espace du parc proprement dit.

Le concours pour les bâtiments d'habitations sur le site des Planchettes à Porrentruy porte pour l'essentiel sur un complexe à insérer dans une structure plus ou moins bâtie et donne la mesure de l'ambiguïté qui semble inévitablement caractériser ce type de problématique. Pris entre l'opportunité de s'insérer dans une structuration du territoire, dramatiquement confronté dans ce cas aux limites des parcelles en question, et l'envie de construire ce bel objet, il ajoute à cela les particulières contraintes économiques de la construction du logement à bon marché... Déterminant par la force des choses ces projets où la valeur de l'architecture s'identifie alors prioritairement à la faisabilité du complexe proposé et confine de ce fait au design de carrosserie, bien plus qu'il n'est une mise en évidence de quelques propriétés spatiales. Dans ce contexte, le premier prix attribué est incontestablement le fait de praticiens accomplis, cela dit sans ironie aucune, dans la mesure de la marge de réflexion qui leur était accordée. L'aménagement de la ville haute de Moudon se trouve confronté quant à lui aux diverses questions relatives à l'intervention dans les anciennes structures urbaines. L'idée développée ici par le premier prix est de proposer un objet, qui s'insère parmi ceux déjà existants, un de plus, dont le grand mérite réside sans doute dans le fait de proposer la gestion des espaces de ce site par l'intermédiaire d'une seule construction, qui regroupe tout ou partie du programme souhaité. Cela dans une apparente autonomie, qui tend cependant à suggérer dans les faits une exaspération de la structure existante, dans une intervention qui est à la mesure de l'échelle de l'existant, proposant un assemblage d'objets avant même de chercher une structuration proprement dite de ce territoire.

Sigfrido Lezzi

Ville-Haute de Moudon/VD : place des Châteaux et ensemble d'habitations

Ce concours, ouvert aux architectes des cantons de Vaud, de Genève, du Valais, de Neuchâtel, de Fribourg et du Jura, établis depuis le 1^{er} janvier 1990, ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Vaud, quel que soit leur domicile, était organisé conjointement par les services des bâtiments et de l'aménagement du territoire de l'Etat de Vaud avec la Commune de Moudon.

45 projets ont été remis dans les délais.

Jury

Le jury était composé de MM. Jean-Pierre Dresco, architecte de l'Etat, chef du Service des bâtiments ; Jean-Pierre Masson, syndic de Moudon ; Pierre Aubort, commission d'urbanisme de la Commune de Moudon ; M^{me} Claudine Lorenz, architecte, Sion ; MM. Italo Insolera, architecte, Rome ; Richard Delessert, représentant des habi-

tants de la Ville-Haute ; Alain Guidetti, architecte urbaniste au Service de l'aménagement du territoire ; Pascal Dunand, adjoint technique au Service cantonal vaudois du logement ; Jean Kyburz, architecte, Lausanne.

Buts du concours

Dans le contexte d'un site d'intérêt national, ce concours poursuivait les buts suivants :

- l'aménagement général des abords des bâtiments publics existants
- une conception pour des équipements publics à l'usage des activités socio-culturelles et de loisirs des habitants du quartier et des Moudonnois en général
- la réalisation d'un ensemble d'habitations à loyers modérés.

Le site de la Ville-Haute est de plus reconnu d'importance nationale : profil général des groupements de maisons conti-

guës, expression en façade du parcellaire, importance des toitures et des corps de balcons en surplomb, murs de soutènement, etc.

De l'analyse de l'ensemble des projets présentés, le jury tire les enseignements suivants :

- la densité devrait rester faible, l'équilibre logements-espaces publics doit être interprété dans une mixité de fonctions à l'échelle du bourg ;
- l'implantation ponctuelle d'un objet à fonction publique est judicieuse ; l'échelle et le programme proposés par le lauréat pour ce bâtiment sont à optimiser ; la localisation de logements au nord-ouest est pertinente ;
- la matérialisation des espaces extérieurs de liaisons entre circulation et bâtiments publics est à définir d'une manière unitaire, dans un rapport rue-place équilibré.

Projets primés

1^{er} prix : Ivan Kolecek, Lausanne.

2^e prix : Adolphe Protti, Moudon. Collaborateurs : J. Widmer, R. Christe, Y. Henzelin.

3^e prix : S. Lezzi, Le Lignon, et C. + O. Henchoz, Nyon. Collaborateur : M.-F. Ligoure.

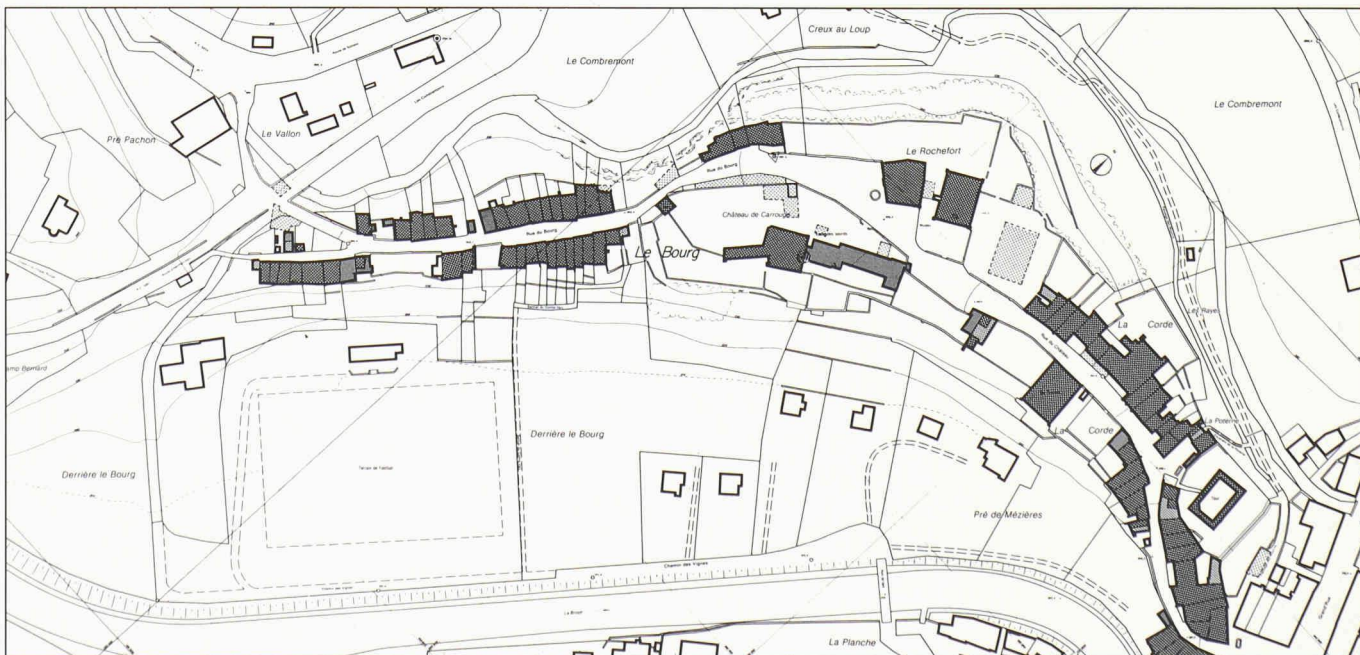
4^e prix : Mircea Lupu et Eric Dunant, Genève. Collaborateurs : J. Perneger, K. Rezakhanoglou.

5^e prix : Hervé de Giovannini et Philippe Blanc, Lausanne. Collaborateur : M. Adam.

6^e prix : RBJ Partenaires SA, Payerne. Collaborateur : J.-P. Varidel.

7^e prix : Mario Bevilacqua, Lausanne. Collaborateurs : D. Haltinner, M. Hofstetter.

Etat existant.

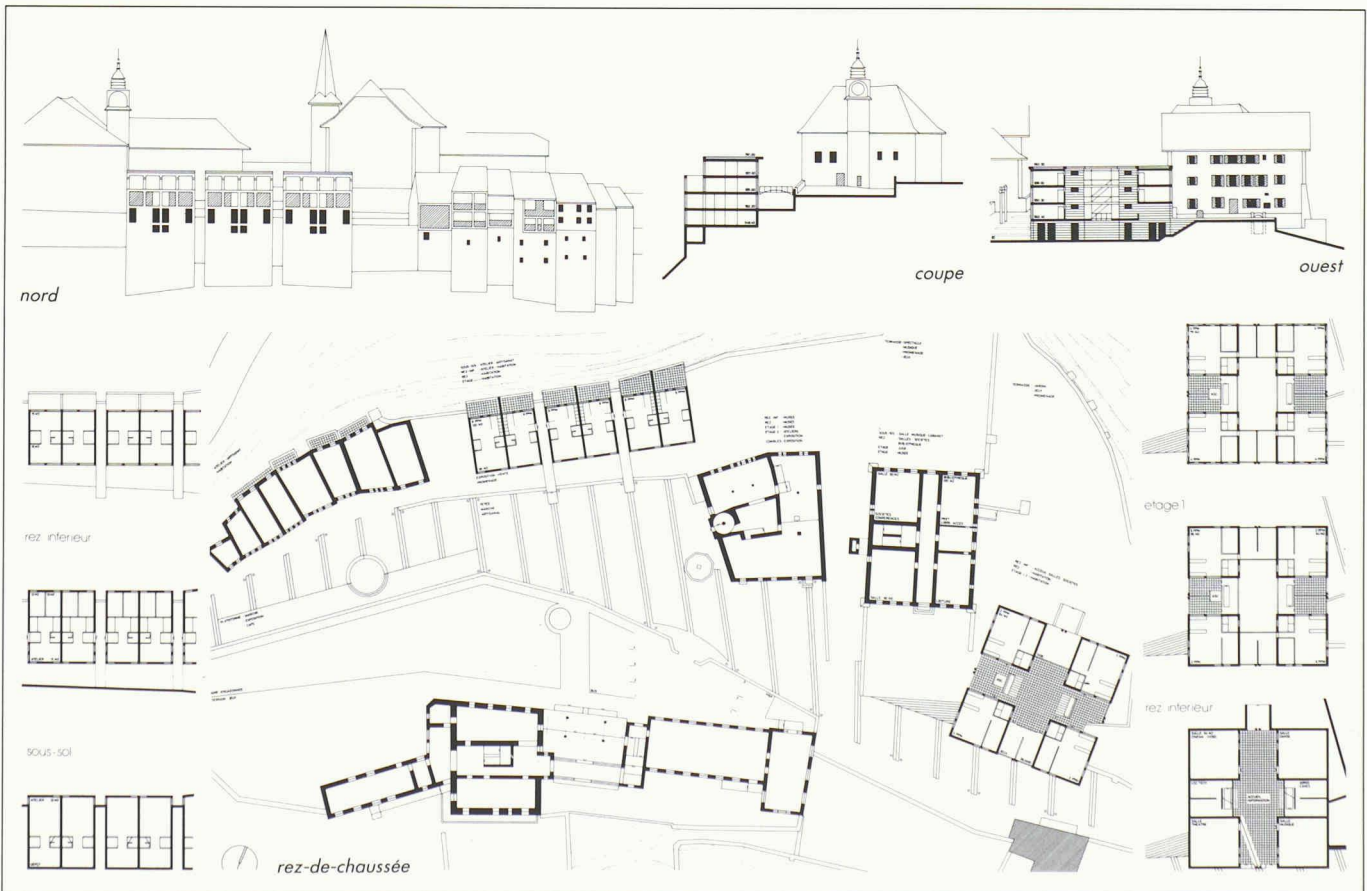
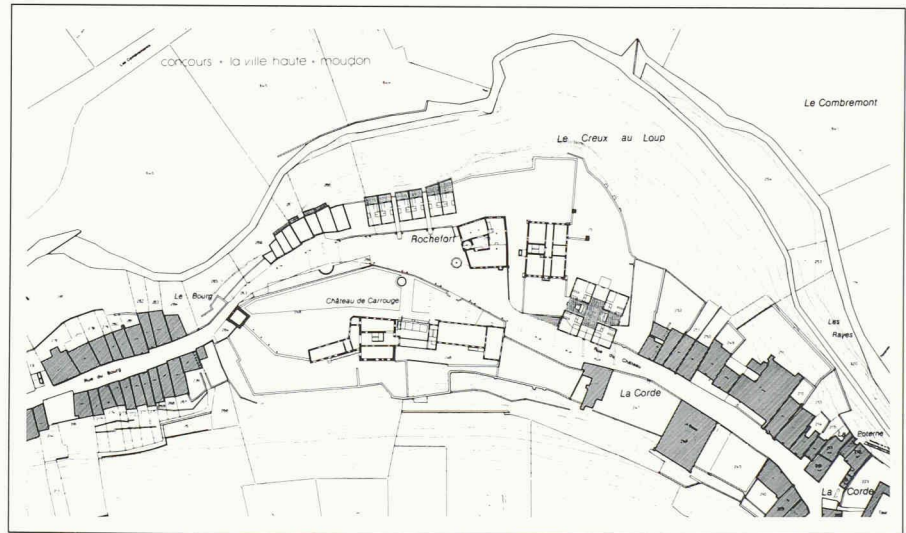
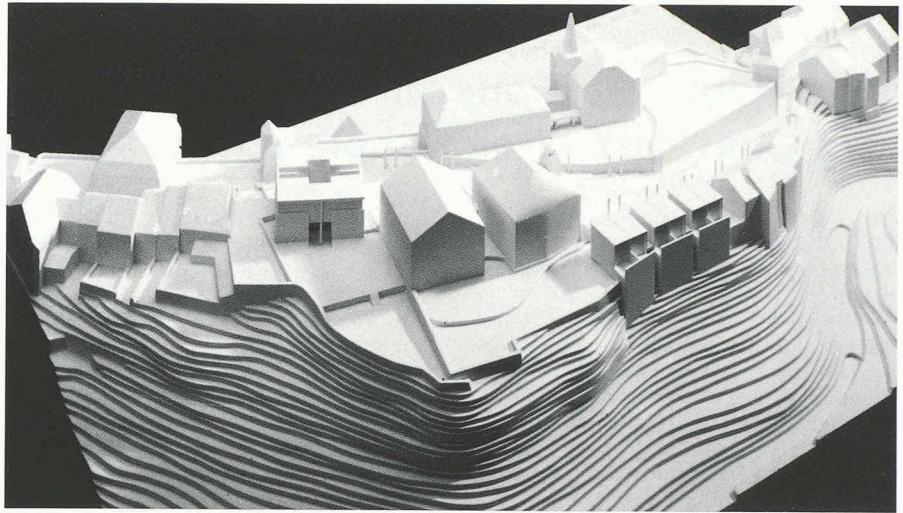


1^{er} prix: Ivan Kolecek, Lausanne

Extraits du rapport du jury

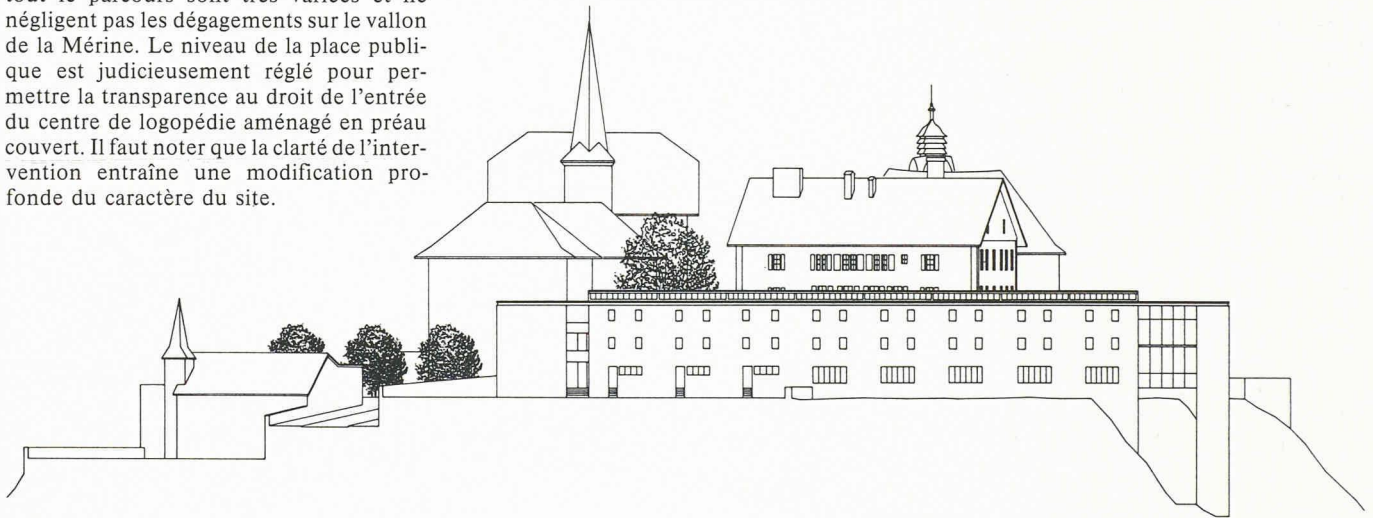
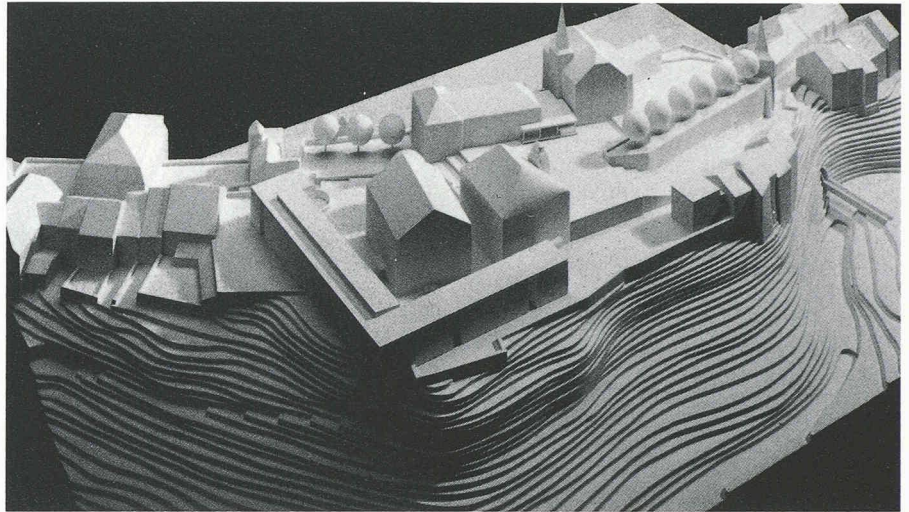
Le projet réinterprète, de manière harmonieuse, les qualités spécifiques du bourg, à savoir la volumétrie des habitations modestes et fractionnées et la zone centrale occupée par des volumes importants affectés à des usages publics. Il définit une place-rue au voisinage du château de Rochefort dont les qualités spatiales sont excellentes. L'immeuble à plan carré termine la rue du Château et assure la fermeture de la place-rue. Le dessin de celle-ci témoigne d'une grande sensibilité.

Le jardin frontal du Grand-Air est bien intégré aux espaces publics de la place-rue. Cependant, la position du bâtiment carré en empiétement sur l'alignement de la façade nord du Grand-Air est à vérifier. Si on regrette l'affectation aux logements d'une partie du bâtiment carré et le formalisme architectural, le jury relève, par contre, la qualité de l'interprétation de la typologie des habitations traditionnelles du quartier, ainsi que la justesse de l'échelle choisie pour les logements proposés sur les falaises surplombant la Méline. On regrette que le concurrent n'ait pas donné une réponse formelle à l'accès mécanique proposé par le plan directeur « Ville-Haute ».



2^e prix : Adolphe Protti, Moudon*Extraits du rapport du jury*

Le projet concentre les fonctions de logement dans un bâtiment à angle droit, dont l'implantation en retrait du mur d'enceinte et la géométrie simple en renforcent la lecture. L'ancrage dans le terrain au moyen de l'ascenseur situé dans l'angle du bâtiment confirme la topographie abrupte des lieux. La force de l'intervention donne une définition claire de l'ensemble de l'espace de la place des Châteaux, tout en valorisant les lignes irrégulières des monuments voisins. Elle offre une terminaison à la rue du Château et une limite aux espaces publics. L'échelle du bâtiment de logements convient et la manière de le lier aux maisons d'habitations anciennes, pour les faire participer à la composition, est particulièrement habile. Les séquences visuelles sur tout le parcours sont très variées et ne négligent pas les dégagements sur le vallon de la Mérine. Le niveau de la place publique est judicieusement réglé pour permettre la transparence au droit de l'entrée du centre de logopédie aménagé en préau couvert. Il faut noter que la clarté de l'intervention entraîne une modification profonde du caractère du site.



3^e prix : S. Lezzi, Le Lignon, et C. + O. Henchoz, Nyon

Extraits du rapport du jury

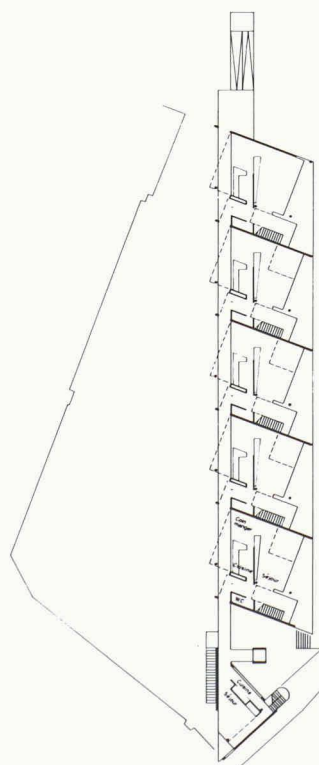
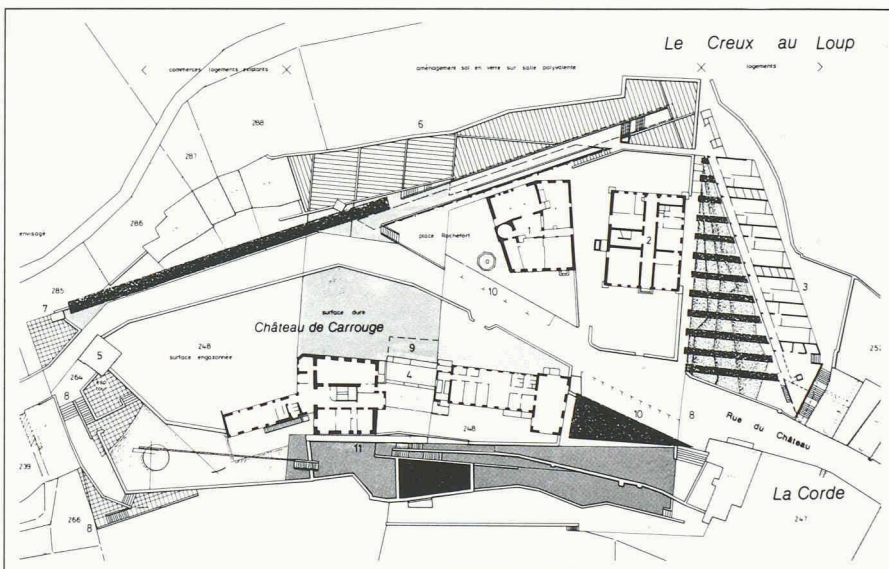
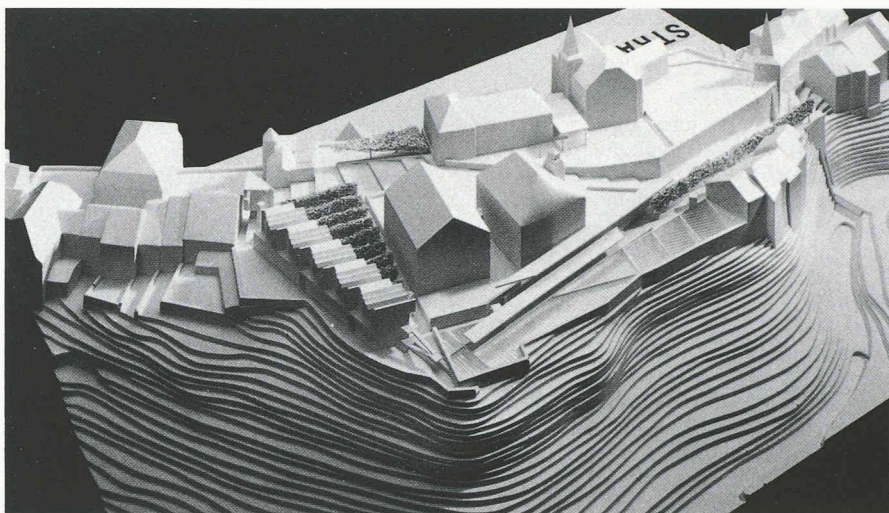
Le parti proposé maintient les circulations actuelles en y ajoutant un parcours très architecturé, mais fallacieux, d'autant plus qu'il isole l'îlot d'habitation existant, en direction des arrières du château de Rochefort et du Grand-Air. Une salle polyvalente est enterrée entre le mur d'enceinte et cette circulation piétonne. La proposition est particulièrement intéressante pour ce qui a trait aux habitations dont les types de logements sont bien adaptés. La volumétrie de l'ensemble est excellente en regard du site et en particulier dans ses rapports avec le Grand-Air.

La place aménagée devant le château de Rochefort, en marge de la circulation, est à l'échelle du quartier.

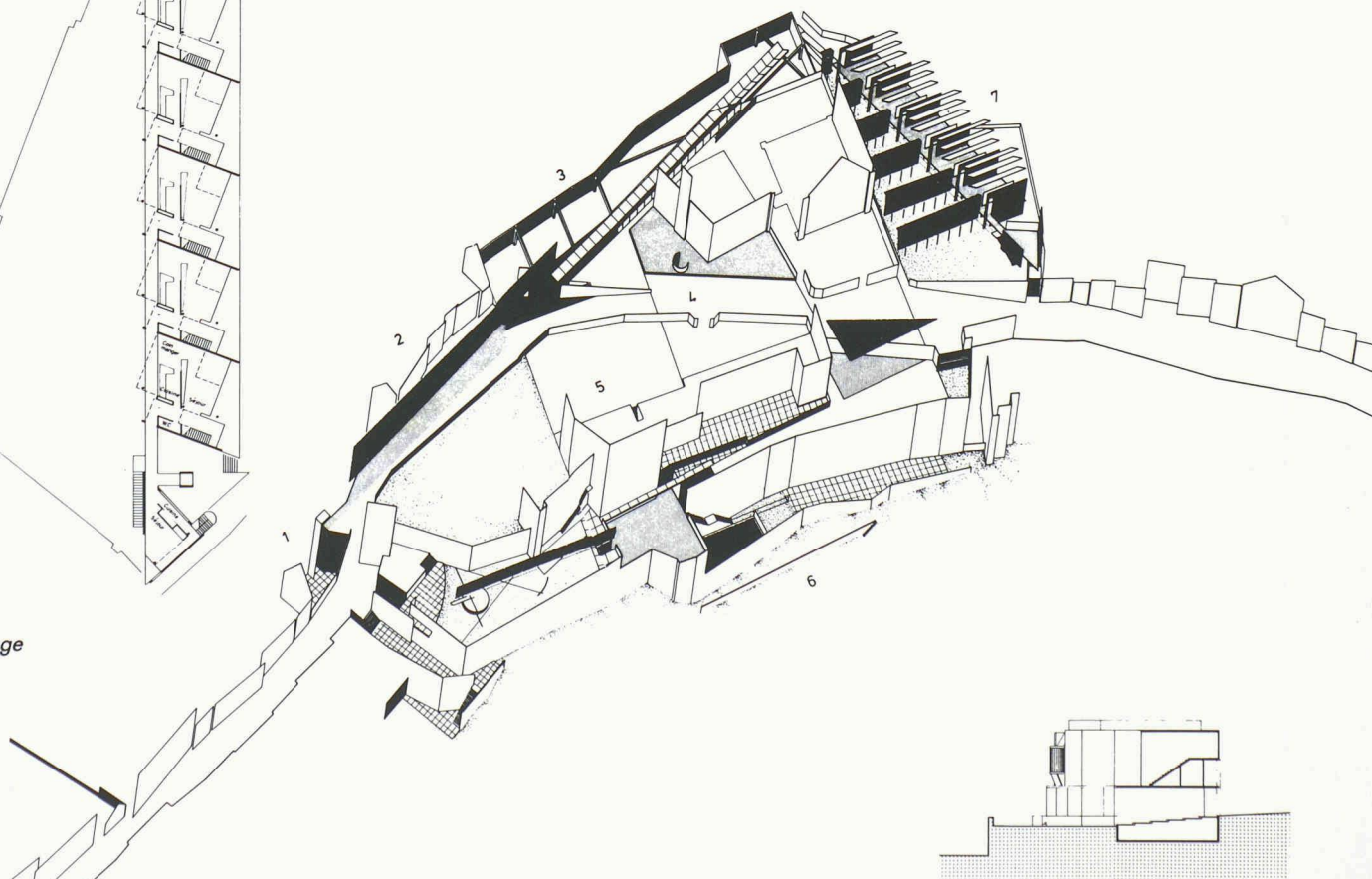
La proposition de liaisons des différentes esplanades sud du château de Carrouge est riche.

Séduisante au premier abord par son impact minimal vue de l'extérieur, la salle polyvalente pose malgré tout quelques problèmes.

L'utilisation de la forme qui résulte de son enterrément est difficile; l'intervention, qui se veut discrète, nécessiterait malgré tout la reconstruction complète du mur d'enceinte, avec une expression du mur de soutènement, ce qui n'est guère défendable. Devoir descendre dans une salle enterrée après être monté à la Ville-Haute ne serait pas compris dans ce site.



1er étage



Monthey: centre scolaire, service du feu et restructuration urbaine

Réflexions du jury à propos du lieu et du thème

Le site

L'espace donné aux concurrents est constitué d'un morceau de plaine situé au pied d'un coteau. Il s'agit de l'endroit précis où la montagne rencontre la plaine, où la plaine d'alluvions arrête de combler la vallée pour se créer et se délimiter face à la montagne.

Les projets peuvent-ils modifier cette limite et intervenir à l'encontre de cette rencontre plaine-montagne, ou doivent-ils tirer parti de cette situation très précise et très particulière ?

L'orientation, quant à elle, n'est pas indifférente, puisque le sud se trouve pratiquement dans la ligne de la plus forte pente. Le site se dégage à l'est vers le goulet de Saint-Maurice et à l'ouest vers l'embouchure du val d'Illiez. L'ouverture la plus grande se fait vers le nord et la plaine du Rhône, très large à cet endroit.

Les caractéristiques très fortes du site devaient donner aux architectes la possibilité d'établir des projets prenant clairement appui sur ce morceau de territoire très particulier.

La situation urbaine

Le terrain mis à la disposition des concurrents n'est pas encore en ville, mais il n'est pas non plus en banlieue. Il est fortement délimité d'un côté par la route cantonale et

la Vièze, qui s'implantent tangentiellement au gros de la ville de Monthey. Du côté amont, la route « de corniche » le rattache à tout le coteau de Choëx. Il forme un triangle dont la pointe vient frôler le cœur de la ville, tandis que sa base s'ouvre sur une zone de fort développement, mais aussi de sport, en premier plan. Le programme « service du feu » concerne l'ensemble de la localité, voire de la région, tandis que le groupe scolaire a, lui, une fonction plus en relation avec les quartiers nouveaux.

Le thème

Les concurrents avaient pour mission de répondre à des besoins précis : école, sports et service du feu. La rencontre des deux thèmes principaux, et cela malgré l'importance du programme scolaire, devait indiquer aux concurrents s'il y avait lieu de répondre simplement et sans emphase aux problèmes posés. Il ne s'agissait pas, par exemple, de développer un palais des sports, mais bien de réaliser une salle de gymnastique permettant d'accueillir des matchs de base-ball avec leur public. Un bâtiment de service du feu, qui malgré la beauté de ses véhicules rouges, reste un bâtiment de service. Cette école (une parmi d'autres) doit, sans prétention, remplir ses fonctions d'enseignement et fournir des espaces susceptibles de bien accueillir les élèves.

L'éclairage, la forme et l'orientation des salles d'enseignement revêtent une très grande importance, surtout dans ce site. L'aspect économique ne devrait pas être négligé, car la situation actuelle des collectivités publiques ne permet pas de laisser libre cours aux rêves des architectes...

De plus, le concours offrait la possibilité aux concurrents de se déterminer sur le développement des terrains annexes et des circulations.

Composition du jury

Président : M. Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion.

Membres : M^{mes} Marie-Claude Béatrix, architecte EPF/SIA, Zurich ; Rosemarie Bonvin, municipale, Monthey ; MM. Roger Diener, architecte EPF/SIA, Bâle ; Alain Dupont, président de Monthey ; François Kuonen, architecte de la Ville, Monthey ; Jean-Marc Tornare, municipal, Monthey.

Suppléants : MM. Jean-Paul Coppey, vice-président de Monthey ; Pierre-Alain Croset, architecte EPF/SIA, Giubiasco ; Claude Kalbfuss, municipal, Monthey ; Laurent Mayoraz, architecte Service des bâtiments, Sion.

Experts : MM. Anselme Pannatier, chef du Service de l'enseignement primaire (remplacé par M. R. Besse) ; Clément Rochel, chef du corps des sapeurs-pompiers ; Erwin Eyer, inspecteur cantonal de gymnastique (excusé).

Projets primés

1^{er} rang, 1^{er} prix : Denis Woeffray & Geneviève Bonnard, architectes, Lausanne.

2^e rang, 2^e prix : Olivier Galletti, architecte EPFL/SIA, et Yves Jacot, architecte EPFL, Collombey.

3^e rang, 3^e prix : Patricia Capua-Mann et Graeme Mann, architectes, Lausanne. Collaborateur : Etienne Gilbert.

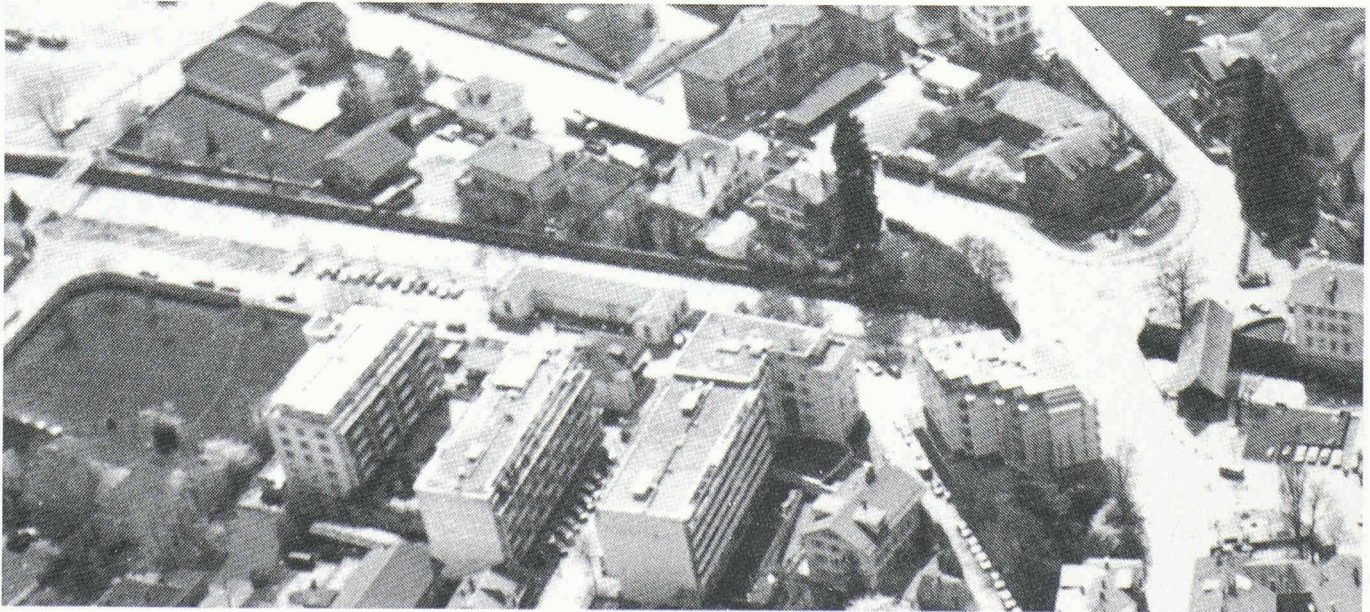
4^e rang, 4^e prix : Atelier d'architecture Philippe Renaud et Romaine de Kalbermatten, Genève.

5^e rang, 5^e prix : Frédéric Fort & Karine Scheurer, architectes EPFL, Martigny.

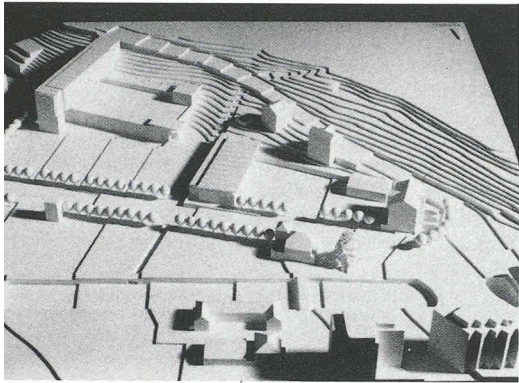
6^e rang, 6^e prix : Philippe Meier, architecte EPFL, et Christine Sjoestedt, architecte EPFL, Genève. Collaborateurs : Pascale Abbé, Francisca Gautsch, Thomas Jundt.

7^e rang, 7^e prix : Jean-Michel Crettaz, architecte, AA HONS RIBA, et Yasmin Zain, architecte AA, Sion.

8^e rang, 8^e prix : Nicolas Deville, architecte EPFL, et Jean-Marc Anzevui, architecte EAUG, Genève. Collaborateur : Jean-Michel Landecy.



1^{er} rang : O. Woeffray et G. Bonnard



Extraits du rapport du jury

Ce projet cherche à établir des rapports précis avec la topographie. Le corps principal, avec les classes, est implanté perpendiculairement à la pente et relie, par un parcours simple et bien intégré, la route du

coteau à celle de la plaine. La volonté d'avoir une solution compacte entraîne une hauteur importante du corps de bâtiment. Le parti choisi offre un vaste dégagement pour les activités de plein air.

La salle de gymnastique forme un socle qui termine la pente et forme une grande terrasse ouverte sur la plaine qui définit un préau d'entrée au bâtiment des classes. Le bâtiment des pompiers, dégagé de la pente, s'aligne sur le torrent. L'ensemble de l'intervention convainc par sa simplicité et sa clarté.

L'organisation générale du bâtiment des classes est bonne, les parcours sont intéressants et les espaces bien structurés.

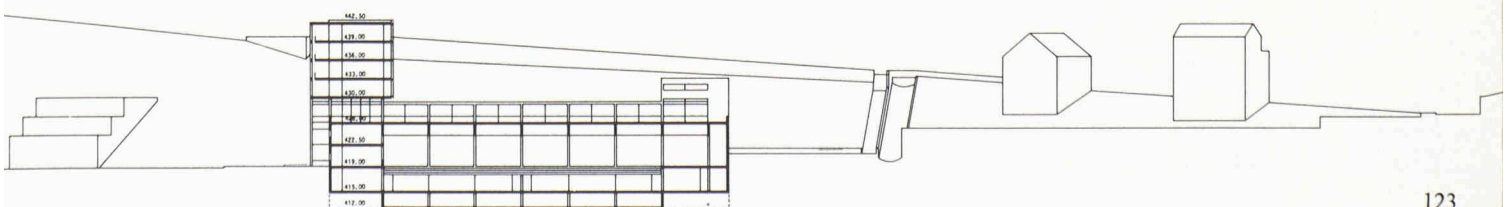
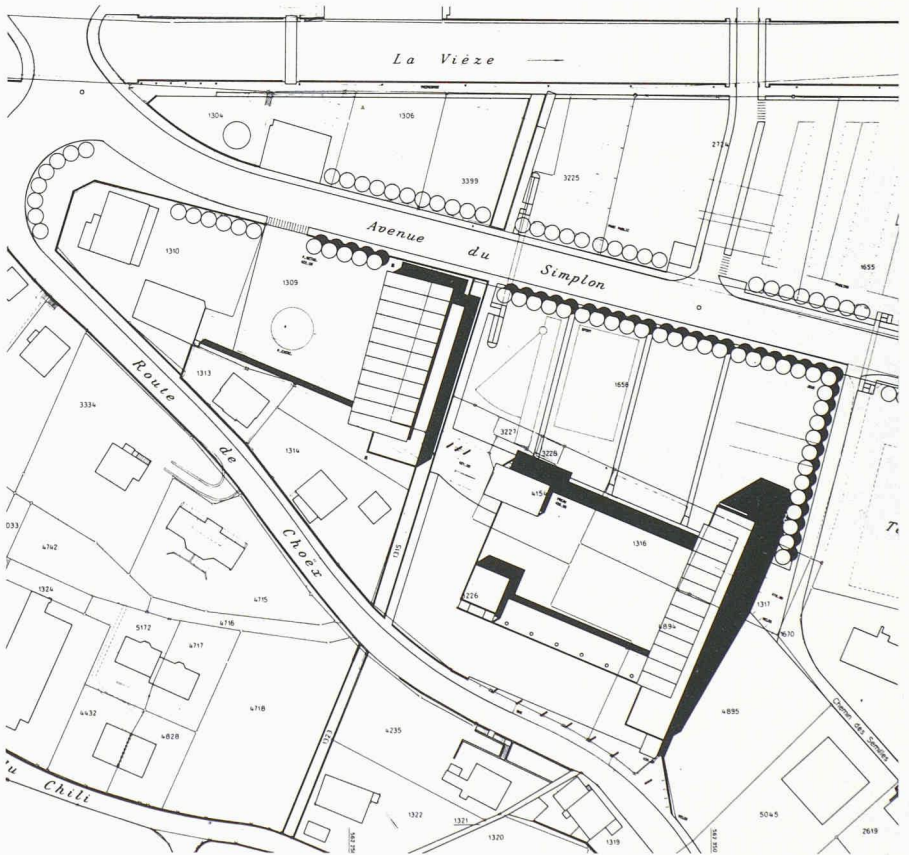
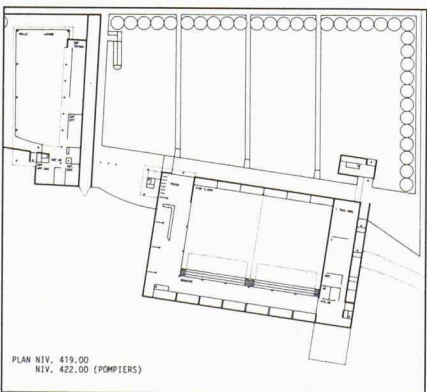
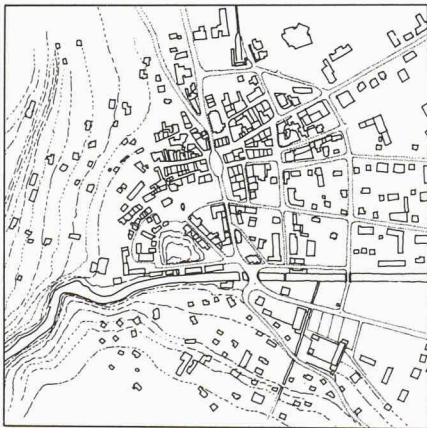
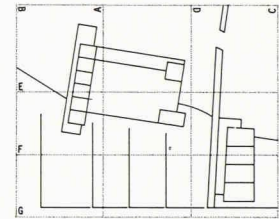
Les salles de classe sont orientées vers l'ouest et bénéficient d'un éclairage secondaire venant de l'est à travers le corridor vitré. L'éclairage des salles spéciales est insuffisant et leur position en balcon sur la salle de gymnastique discutable.

La salle de gymnastique permet une bonne utilisation, tant de l'intérieur (depuis le

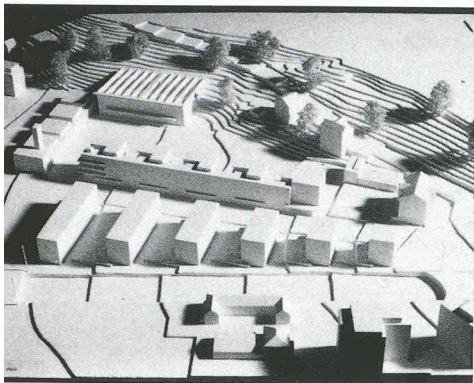
bâtiment scolaire) que de l'extérieur. La circulation pieds propres-pieds sales est résolue. L'éclairage secondaire zénithal est insuffisant. Le raccord entre la salle de gymnastique et la pente pourrait être traité de façon plus efficace.

Le bâtiment des pompiers est simple et bien organisé.

Le projet implique la démolition de la villa sise sur la parcelle N° 1317.



2^e rang : O. Galletti et Y. Jacot



Extraits du rapport du jury

L'implantation générale obéit à un ordre orthogonal. Le bâtiment principal longe l'avenue du Simplon pour l'école et se place perpendiculairement à la rue pour le service du feu. La salle de gymnastique est

traitée comme un bâtiment solitaire partiellement intégré dans la pente. La proximité du bâtiment de la police du feu crée une certaine ambiguïté. Elle permet toutefois de délimiter la cour. Cette cour est bien dimensionnée.

Le bâtiment scolaire est remarquablement bien organisé et structuré. Le traitement du corps de ce bâtiment est simple et lisse côté rue et plastiquement affirmé de l'autre côté par une série de tours comprenant deux classes par étage, côté sud, ouvertes sur le paysage et permettant un très bon éclairage naturel. Un espace de transition manque cependant entre la rue et l'entrée.

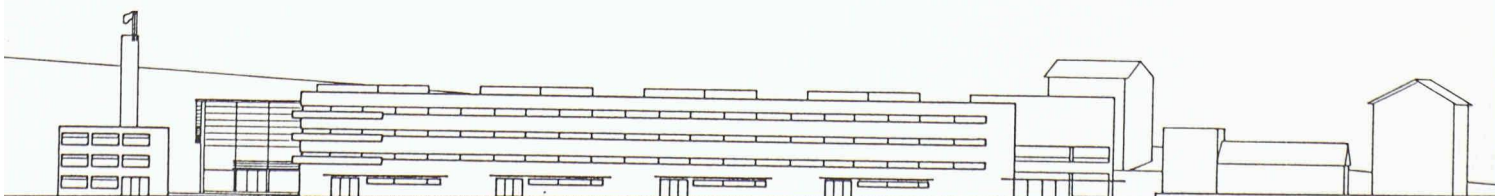
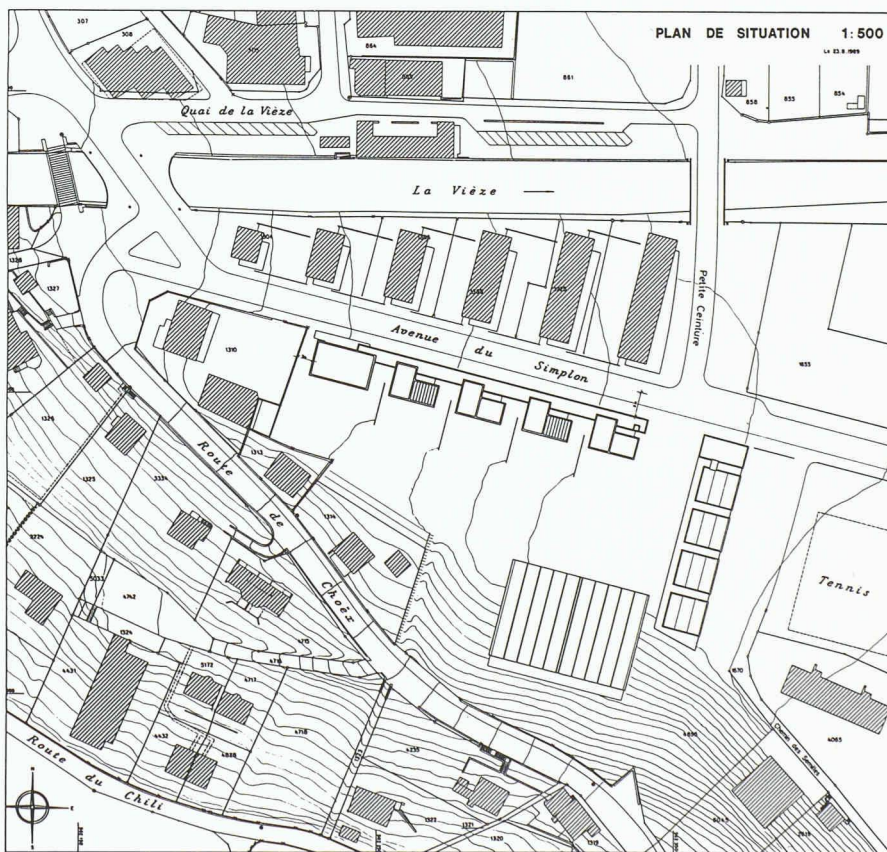
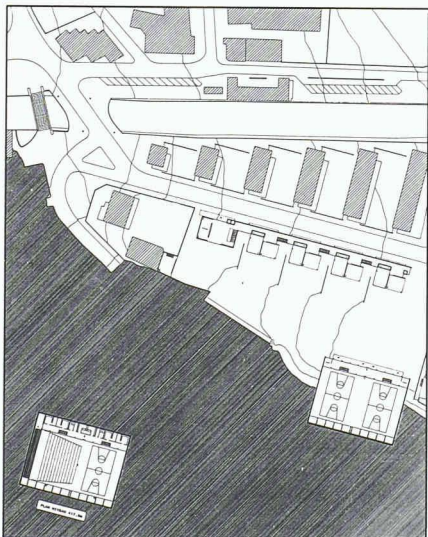
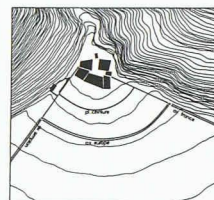
Les salles de classe sont dimensionnées au minimum.

La salle de gymnastique représente le point faible de ce projet, malgré un visible souci de forme et l'expression du toit comme cinquième façade. L'organisation des gradins n'est pas accessible et en contradiction avec

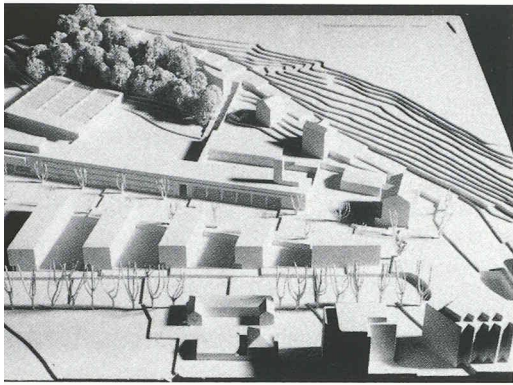
la typologie choisie. La circulation dans cette salle est mal résolue. La liaison couverte entre l'école et la salle de gymnastique fait défaut.

L'organisation en longueur du bâtiment du service du feu et de sa place crée de nombreux problèmes au niveau des circulations. La distribution est problématique entre locaux servants et servis. L'expression morcelée de ce corps de bâtiment est arbitraire.

Le projet implique la démolition de la villa sise sur la parcelle N° 1317.



3^e rang: P. Capua-Mann et G. Mann



Extraits du rapport du jury

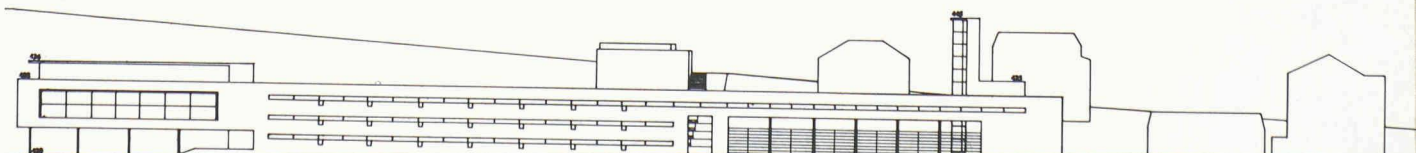
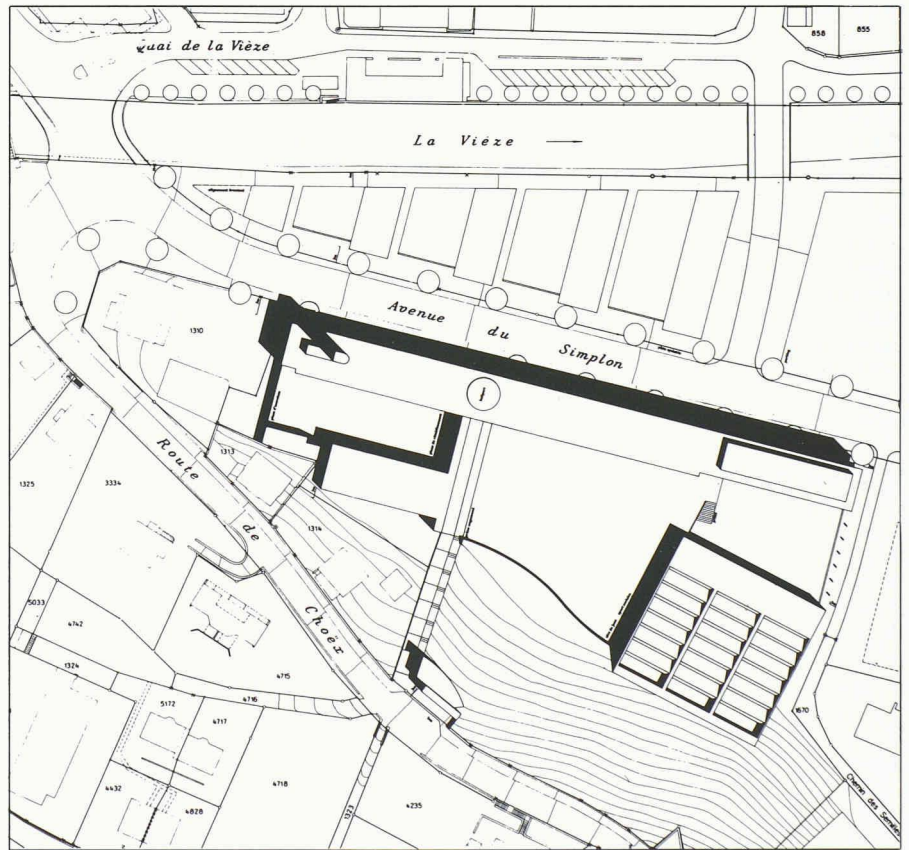
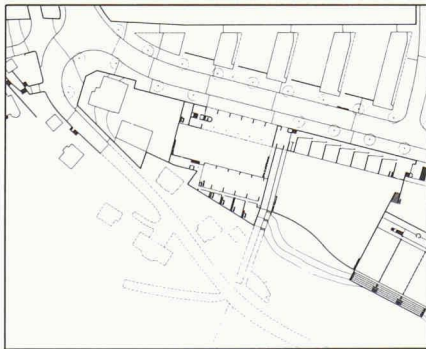
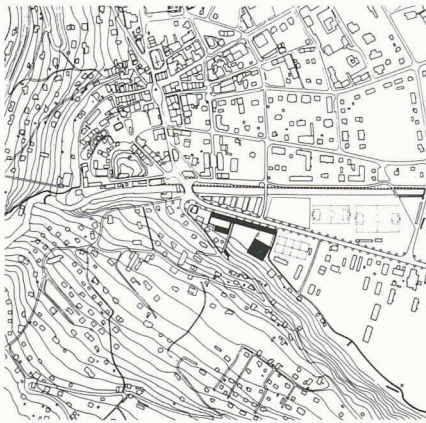
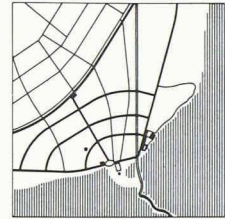
Un long bâtiment s'implante clairement le long de l'avenue du Simplon. Il comprend des salles de classe et un grand espace couvert (non demandé) pour le service du feu. Cette solution offre des aires généreuses

et bien orientées pour les activités de plein air. Cependant une étude plus approfondie du projet montre que, à tout vouloir organiser en une seule barre, les auteurs ne réussissent pas à éviter une certaine artificialité et quelques formalismes.

La salle de gymnastique s'exprime par un bâtiment solitaire posé simplement sur la plaine. Le bâtiment du service du feu est intégré de façon trop peu précise dans le bas de la pente. La passerelle qui ferme la cour de travail du service du feu est redondante (le torrent marque déjà une limite assez forte). Les espaces d'accueil et de circulation à l'intérieur du bâtiment scolaire sont structurellement corrects, mais sous-dimensionnés par rapport au nombre d'élèves. La position de l'ascenseur n'offre pas une bonne solution au problème des handicapés. La situation des salles de classe au rez-de-chaussée directement en contact avec le préau n'est pas favorable.

L'utilisation de la salle de gymnastique présente certains problèmes: l'accès aux gradins et aux vestiaires n'est pas compatible avec leur capacité.

Les espaces d'accueil et de circulation ne sont pas proportionnés au nombre d'élèves. La partie amont du bâtiment du service du feu est organisée fonctionnellement; les locaux placés dans la barre orientée sur la rue pâtissent de mauvaises proportions. Le projet implique la démolition de la villa sise sur la parcelle N° 1317.



Bâtiment scolaire à l'Hermitage

Le concours a été organisé par la Ville de Lausanne, pour les besoins de la Direction des écoles, Services des écoles secondaires, maître de l'ouvrage.

L'Etablissement secondaire du nord-ouest lausannois, dont la direction se trouve actuellement à la Rouvraie, comporte 18 classes secondaires dans ce bâtiment, les autres classes étant réparties à Entre-Bois et à la Barre. Le bâtiment qui fait l'objet du concours, et dont l'emplacement se trouve à quelques minutes à pied de la Rouvraie, doit former avec ce dernier un complexe scolaire conçu comme un tout et destiné à abriter environ 40 classes, c'est-à-dire 750 à 800 élèves.

La nouvelle construction deviendra, à son tour, le cœur de l'établissement dont elle abritera la direction et la majorité des élèves, 22 classes, ainsi que la salle principale des maîtres.

Organisation et objectifs du concours

Le contexte dans lequel s'est déroulé le concours d'architecture en vue de la réalisation du bâtiment scolaire à l'Hermitage est particulier: le site étant cher au cœur des Lausannois, le projet devait être conçu dans la perspective d'une réponse architecturale à cette préoccupation. La construction future doit représenter un apport pour le quartier, notamment par la mise en valeur du site.

Les projets devaient tenir compte de ce contexte et répondre à une double contrainte: d'une part, une emprise limitée sur la surface de la parcelle et, d'autre part, la perspective de faire de la surface non construite une zone définitivement vouée à la

verdure, notamment à l'est (couloir de verdure jusqu'à la lisière de la forêt).

Deux éléments supplémentaires devaient jouer un rôle important en faveur du projet:

- l'utilisation d'un cadre exceptionnel à l'usage d'enfants en formation doit pouvoir faire apparaître le futur bâtiment comme un lieu privilégié pour les enfants du quartier;
- la conception d'un bâtiment doit être comprise dans un contexte d'économie générale, du point de vue du coût, de l'énergie et de l'utilisation du terrain.

Conditions de participation

Le concours était ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud ou originaires de celui-ci.

Considérations générales

Le succès du concours a permis au jury de se pencher sur 44 projets, qui ont été tous admis au jugement. La richesse des propositions formulées a suscité une réflexion et une discussion approfondies sur les diverses possibilités d'implanter une construction sur le site de l'Hermitage. L'originalité des solutions présentées reflète l'intérêt de l'école comme objet architectural et la volonté des concurrents de relever le défi que constituait ce concours. Le jury les en remercie.

Les difficultés particulières liées au lieu, au plan partiel d'affectation et aux exigences du programme se sont vues confirmées au cours de l'examen des projets. Néanmoins,

la dualité difficile à résoudre entre le projet fonctionnel d'un bâtiment scolaire avec ses deux salles de gymnastique et leur intégration dans un parc de qualité a dynamisé les concurrents et le large éventail des solutions qu'ils ont proposées a permis au jury d'« optimiser » le problème et de se déterminer avec conviction sur les meilleures propositions.

(Extrait du compte rendu du jury.)

Composition du jury

Président: M. Jean-Jacques Schilt, directeur des Ecoles, Lausanne.

Vice-président: M. René Vittone, architecte EPFL/FAS-SIA, Lausanne.

Membres: MM. Fonso Boschetti, architecte FAS-SIA, Lausanne; Gérard Dyens, chef du Service des écoles secondaires, Lausanne; Jean-Baptiste Ferrari, architecte EPFZ/FAS-SIA, Lausanne; M^{me} Sylvia Gmür, architecte EPFZ/FAS-SIA, Bâle; MM. Bernard Meuwly, architecte EPFL/FAS-SIA, architecte de la Ville de Lausanne; Renato Morandi, architecte, Lausanne; Roland Rapaz, directeur de l'Etablissement secondaire du nord-ouest lausannois.

Suppléants: MM. Claude Bovay, président des Amis de la Cité, Lausanne; Jean-Luc Grobety, architecte EPFZ/SIA, Fribourg.

Experts: MM. Marc Perrin, architecte paysagiste, chef du Service des parcs et promenades, Lausanne; Roland Willomet, architecte EPFL/FAS-SIA, Service des bâtiments de l'Etat.

Secrétaire: M. Charles-Antoine Hardegger, architecte, Service d'architecture de la Ville de Lausanne.

Projets primés

1^{er} prix: « *Thot* »: Patrick Mestelan et Bernard Gachet, architectes EPF/SIA, Lausanne. Collaborateurs: S. Rodriguez, C. Borghini, I. Jacobi, F. Bianchetti, F. Baldi.

2^e prix: « *Zéro de conduite* »: Mario Bevilacqua, Lausanne - Bureau d'architectes Bevilacqua-Urech-Zentner. Collaborateurs: D. Haltinner, M. Hofstetter.

3^e prix: « *Ortografe* »: Georges A. Meylan, Lausanne. Collaborateurs: P. Troesch, V. Castella, B. Domenge-Vieu, A.-F. Aguet.

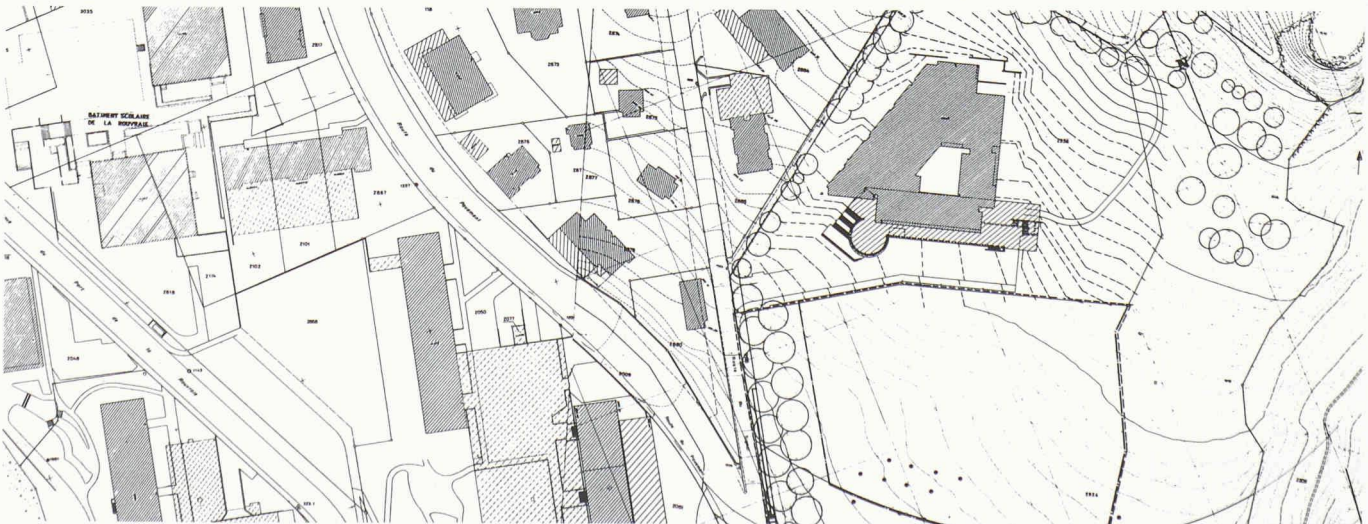
4^e prix: « *Calypso* »: Edouard Catella, architecte SIA - Bureau Brugger Architectes, Lausanne. Collaborateurs: S. Cardinaux, H. Ehrensperger, S. Michalik.

5^e prix: « *Etant donné* »: Philippe De Almeida, Lausanne. Collaboratrice: M. Villard.

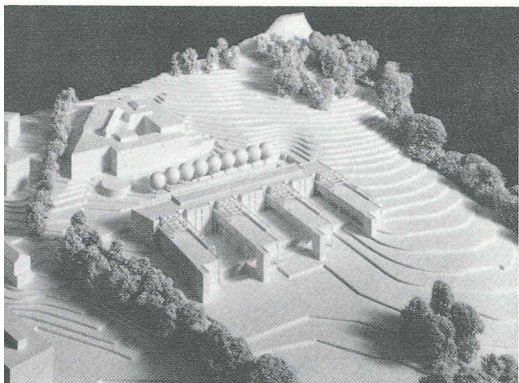
6^e prix: « *Bucoliques* »: Alain Porta, La Croix-sur-Lutry.

7^e prix: « *Zig Zag Zoug* »: Olivier Bolay et Roger Kolb, Lausanne.

Achat: « *La Chartreuse* »: Patricia Capua-Mann et Graeme Mann. Collaborateurs: E. Gillibert, C.-A. Van Osselt.



1^{er} rang : P. Mestelan et B. Gachet

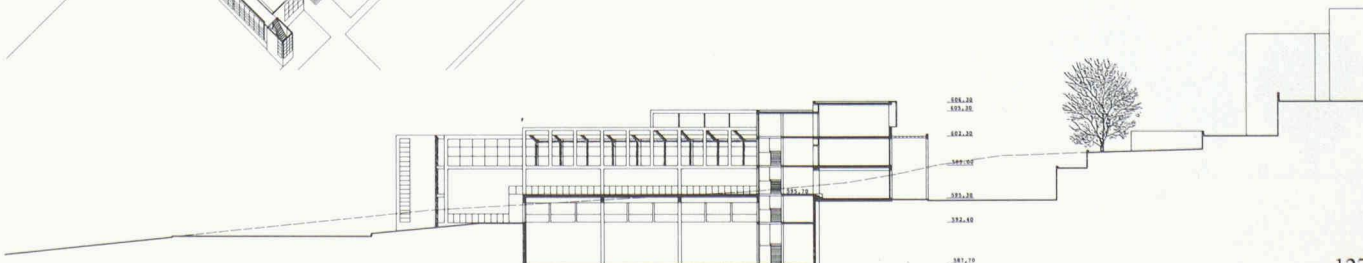
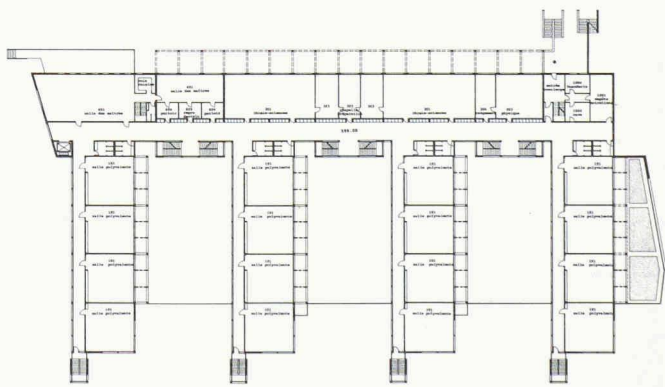
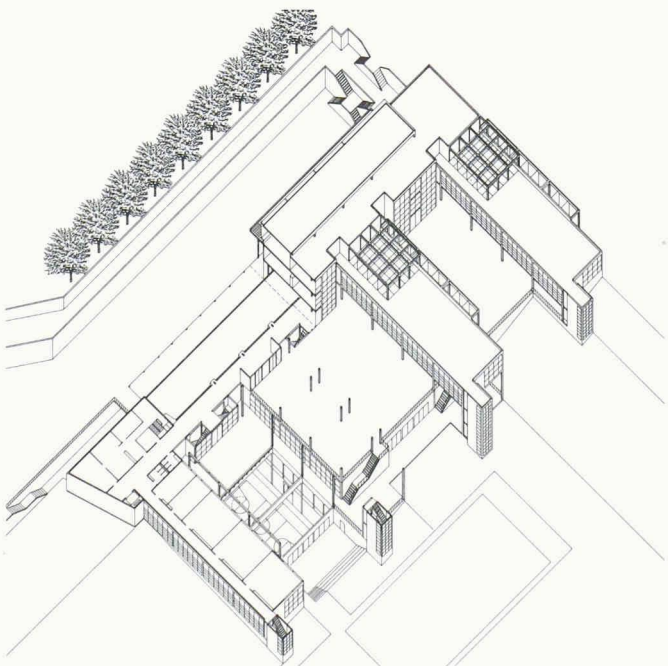
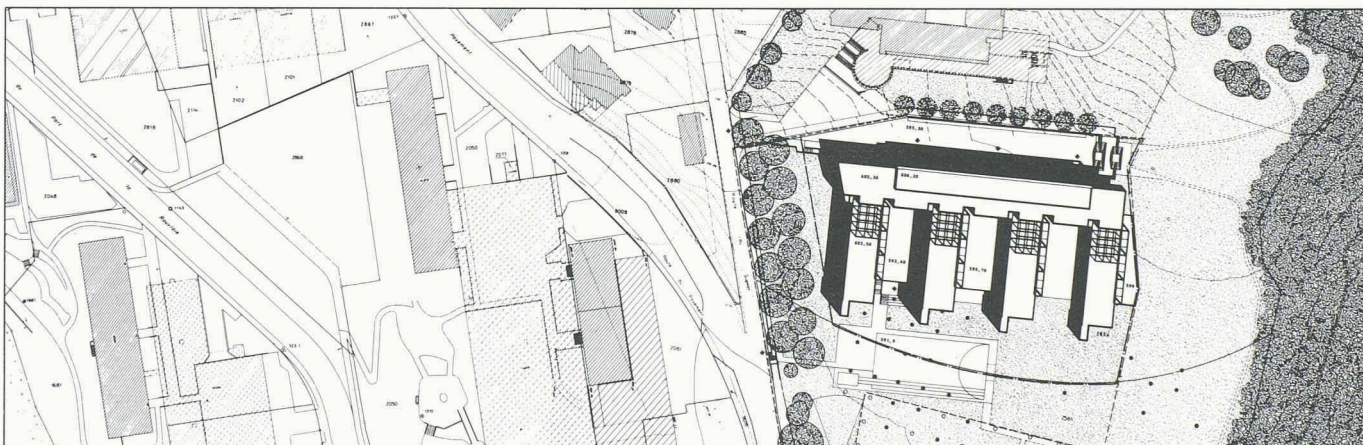


Extraits du rapport du jury

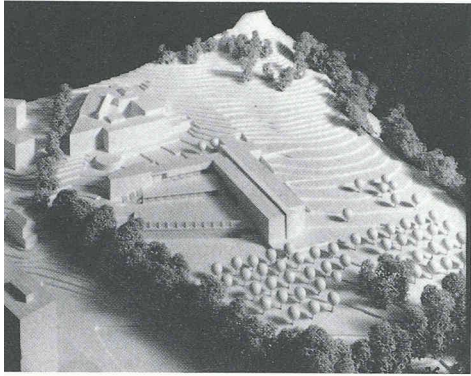
Par son implantation et sa forme bâtie, ce projet témoigne d'une excellente compréhension des valeurs du site et des exigences du programme. En particulier, ses qualités marquantes se signalent dans le choix typo-

logique et la prise en compte de la pente du terrain. La topographie est intégrée par une succession de plans dénivelés allant du nord au sud et de l'est à l'ouest. L'horizontale des toitures révèle la pente de la colline. L'espace général d'accès créé à la limite nord, souligné par une allée d'arbres, établit un bon rapport avec le palais de justice. Le bâti s'affirme dans le territoire, mettant en valeur la bande de verdure à l'est et le grand dégagement au sud. L'image d'école secondaire est sans équivoque grâce à un choix et un traitement appropriés de la forme architecturale. L'organisation générale de l'accès principal, des cheminements secondaires, des places de sport est clairement définie. L'aménagement de l'entrée, du hall principal, des circulations verticales un peu trop nombreuses permet une orientation immédiate. Les salles polyvalentes sont bien orientées au sud-est ainsi que les salles spéciales au

nord-est. Si l'organisation des salles de gymnastique et de leurs services est correcte, en revanche l'éclairage naturel sur la petite largeur n'est guère satisfaisant, surtout pour la salle est. L'administration et la direction sont bien situées à l'entrée de l'école. Le vide créé sous deux ailes centrales permet d'obtenir un large préau à la fois couvert et ouvert. La position des places de sport, au sud, devant le préau, ne devrait pas créer de nuisance pour les salles d'enseignement. Le système de construction est simple et économique ; de plus, il est un élément structurant des espaces intérieurs et extérieurs. Les façades expriment fidèlement les contenus.



2^e rang : M. Bevilacqua

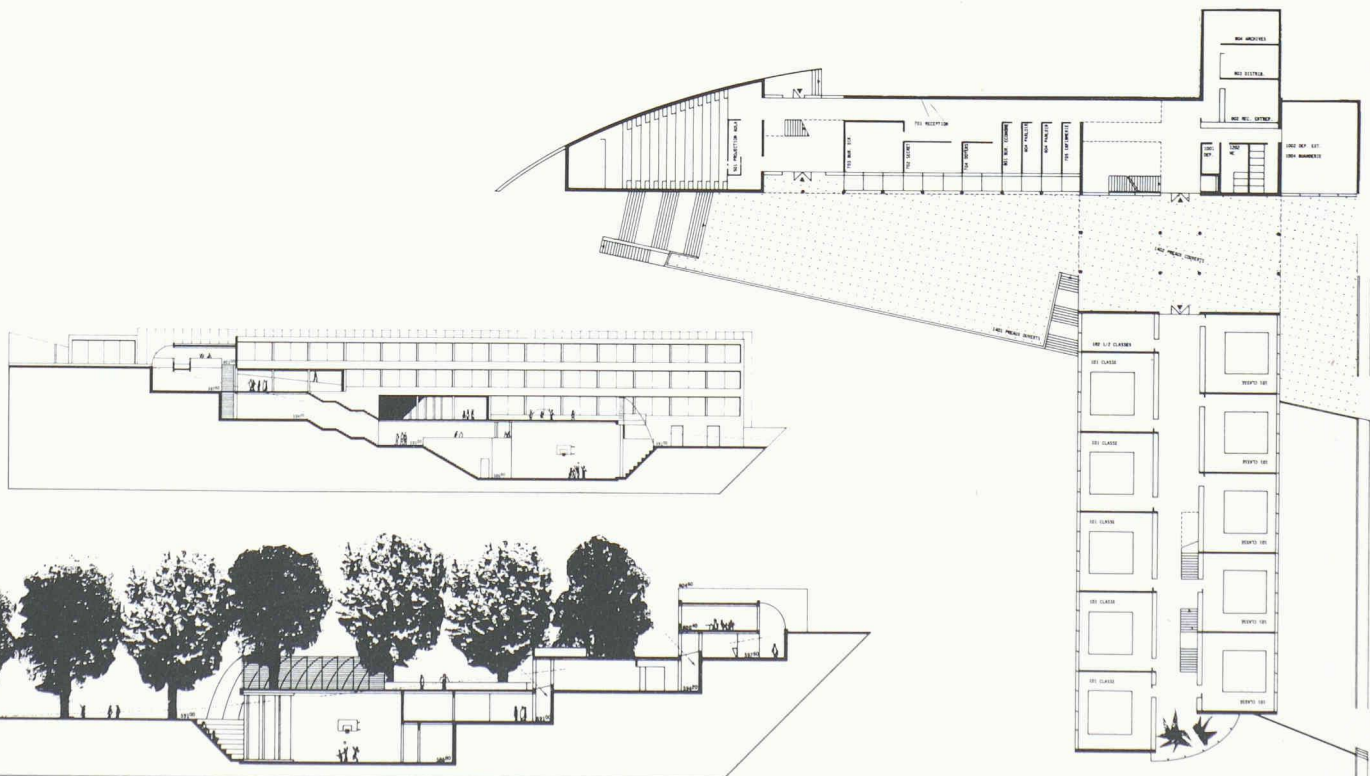
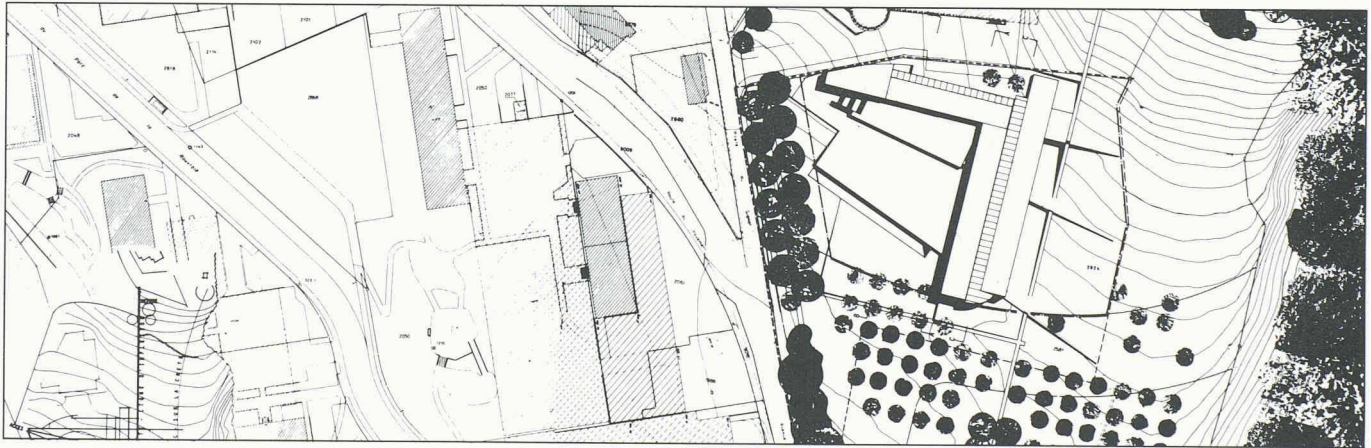
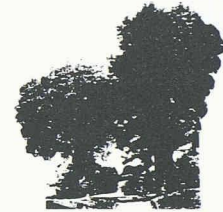


voir toute la largeur de l'ensemble du parc. Le rapport avec le bâti existant s'établit par le dispositif des terrasses en éventail. Du côté de la route, un accès unique par l'intermédiaire des terrasses en escalier conduit aux entrées qui constituent le point de distribution de l'ensemble du complexe. La localisation des escaliers est simple et riche spatialement, elle provoque malheureusement l'allongement des parcours pour rallier certaines parties du bâtiment. La typologie est clairement exprimée. Les éléments constitutifs du programme sont placés d'une manière judicieuse sur le terrain : les salles de classe sont orientées est-ouest, les classes spéciales situées au sud ont un rapport intéressant avec la pente. Les salles de gymnastique permettent un contact physique et visuel avec l'extérieur. Ce projet, bien maîtrisé, recourt à des éléments de composition et d'expression

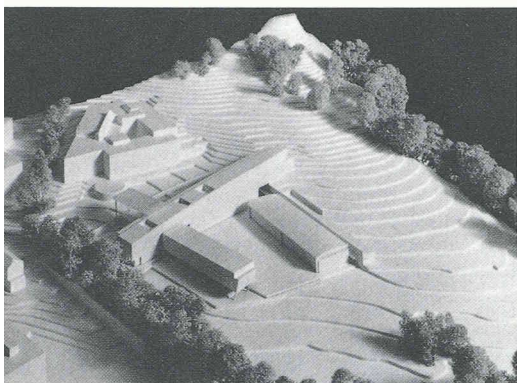
architecturale modestes. Le choix typologique cohérent permet des systèmes porteurs simples et économiques. La représentation graphique banalisée du projet n'en reflète pas l'intérêt. Toutefois, le jury regrette la proposition des aménagements extérieurs, le cheminement traversant tout le parc n'apporte rien à la composition de l'ensemble du projet. Le volume construit est dans la moyenne des concurrents.

Extraits du rapport du jury

Ce projet s'inscrit d'une manière intéressante dans le site. Par la disposition de ses volumes, il reconnaît la pente générale du terrain. Les vues et les transparences qu'il offre au niveau du sol permettent de perce-



3^e rang: G. A. Meylan



Extraits du rapport du jury

Ce projet reconnaît la géométrie de la Rouvraie et de la route du Signal mais en ignorant la partie est du parc et en occupant de manière importante le terrain. La dynamique du corps principal conduit à

une gestion et une qualification subtiles des espaces. La volumétrie générale est bien équilibrée malgré quatre types de toitures différentes.

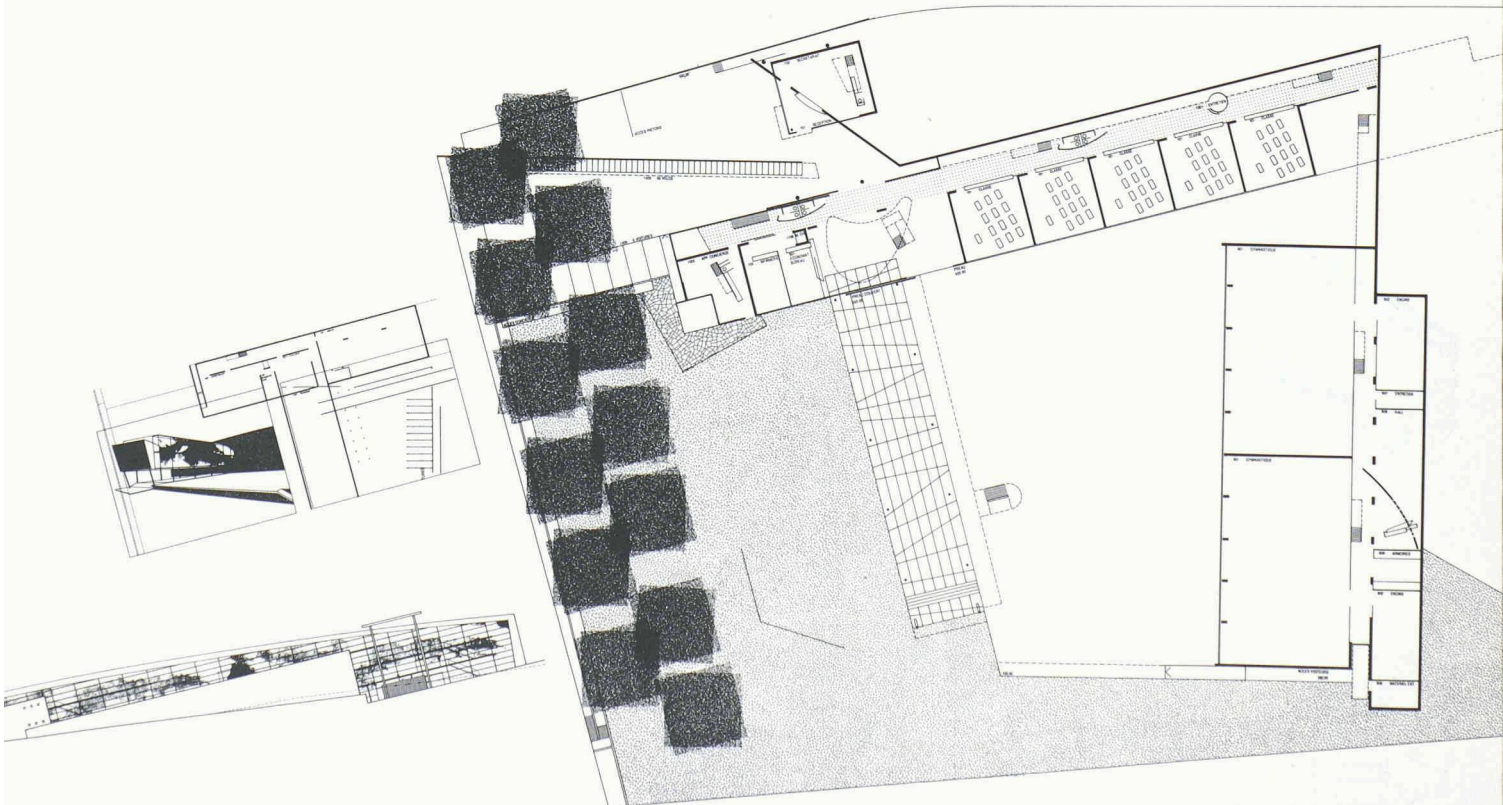
Nonobstant la différence de géométrie entre le bâtiment principal et le palais de justice, l'espace entre les deux objets est correctement maîtrisé. Le langage architectural de l'ensemble du projet est cohérent. L'espace central de la cour intérieure bien orientée est mis en relation intéressante avec le parc et les arbres accompagnant la route du Signal à travers le préau couvert. Il se referme agréablement en direction du verger. La typologie est claire, l'accès principal est bien résolu par des moyens simples; il est aisé de s'orienter depuis le hall. L'emplacement détaché de l'administration est critiquable eu égard à son fonctionnement journalier.

Les classes polyvalentes placées au sud sur la cour sont bien orientées, à l'exception de

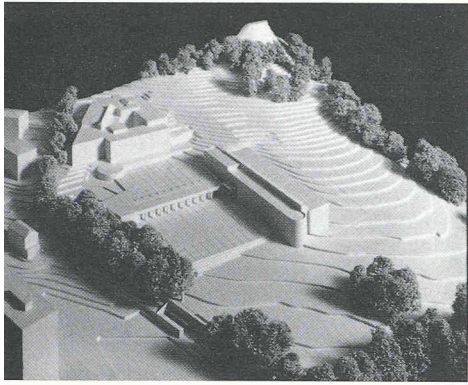
celles localisées derrière le pignon des salles de gymnastique.

Les classes spéciales orientées à l'ouest avec circulation ouverte sur la cour sont bien situées. Le parti tiré de la toiture du corps principal permet d'organiser d'une manière intéressante le programme et les espaces des deux niveaux supérieurs.

La dimension de la « barre » produit de longs couloirs qui sont rythmés par les circulations verticales et les services et éclairés de manière agréable. Les salles de gymnastique éclairées naturellement et pratiquement de plain-pied avec l'extérieur sont appréciées. Les surfaces extérieures de sport ne peuvent pas être placées devant les salles de classe. La structure et les principes de construction sont clairs et bien définis. Le volume bâti est en dessous de la moyenne.



4^e rang : E. Catella / Brugger Architectes

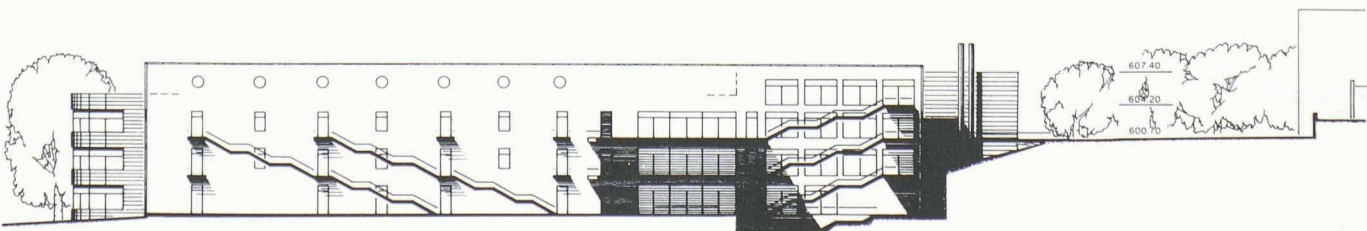
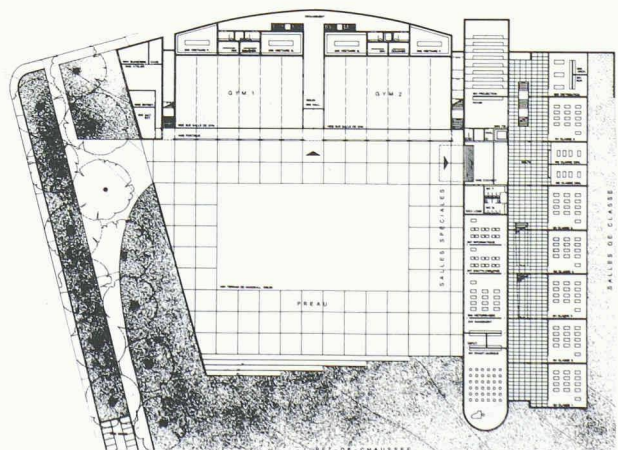
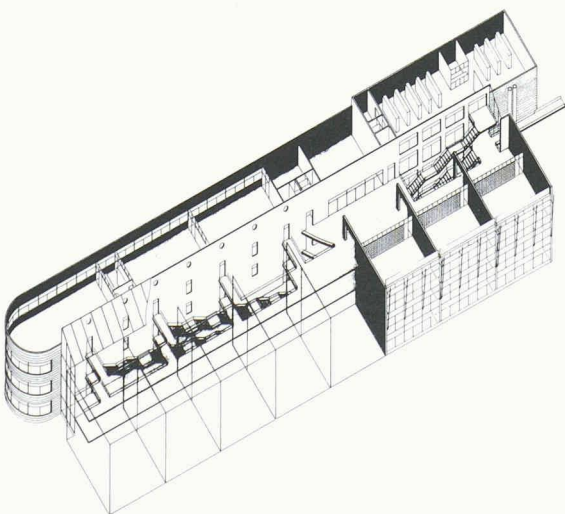
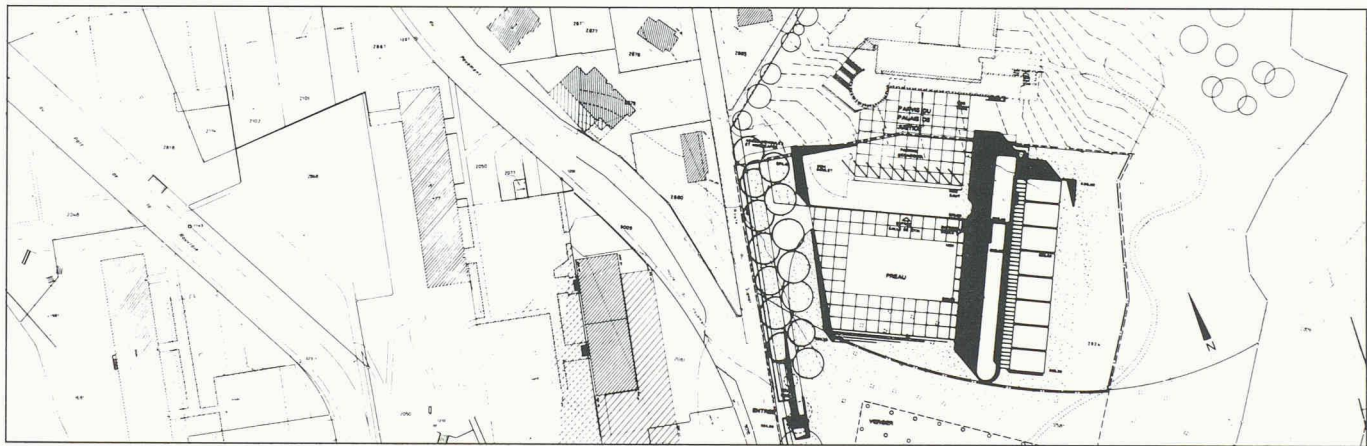
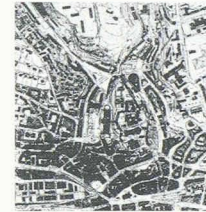


Extraits du rapport du jury

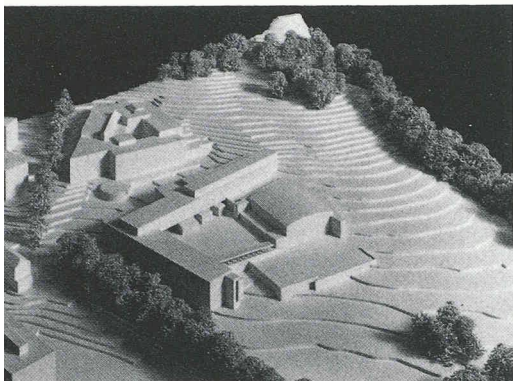
Le projet est caractérisé par la relation claire qu'il organise avec le palais de justice. Cette volonté de composition, qui se réfère à des modèles classiques, forme une limite précise aux espaces construits. Le

bâtiment de l'école s'inscrit difficilement dans la pente dans sa partie nord et est. La topographie est reconnue de manière logique par le dispositif des terrasses. L'identité de l'école est remise en question par la hiérarchie de la composition : le palais de justice apparaît comme l'élément majeur de l'ensemble, l'école étant perçue davantage comme un bâtiment d'accompagnement. En outre, les terrasses scolaires représentent plutôt les prolongements extérieurs naturels du palais de justice. L'entrée de l'école apparaît peu accueillante par le traitement fermé de la façade principale. La typologie du bâtiment scolaire s'exprime de façon rationnelle et cohérente dans un système linéaire à double orientation. La circulation intérieure révèle un espace de qualité et permet aux deux parties des orientations excellentes à l'est et à l'ouest. Les salles de gymnastique, placées perpendiculairement à l'école, forment la terrasse

supérieure, aménagée en parvis du tribunal. Elles sont clairement organisées et bien éclairées. La superposition du sport extérieur et du préau créent des nuisances pour l'utilisation des salles spéciales. Quant au préau couvert, situé en portique devant les salles de gymnastique, il est peu judicieux et étiqué. Le système de construction est économique et facile à mettre en œuvre. Le cube construit est en dessous de la moyenne.



5^e rang: Ph. De Almeida

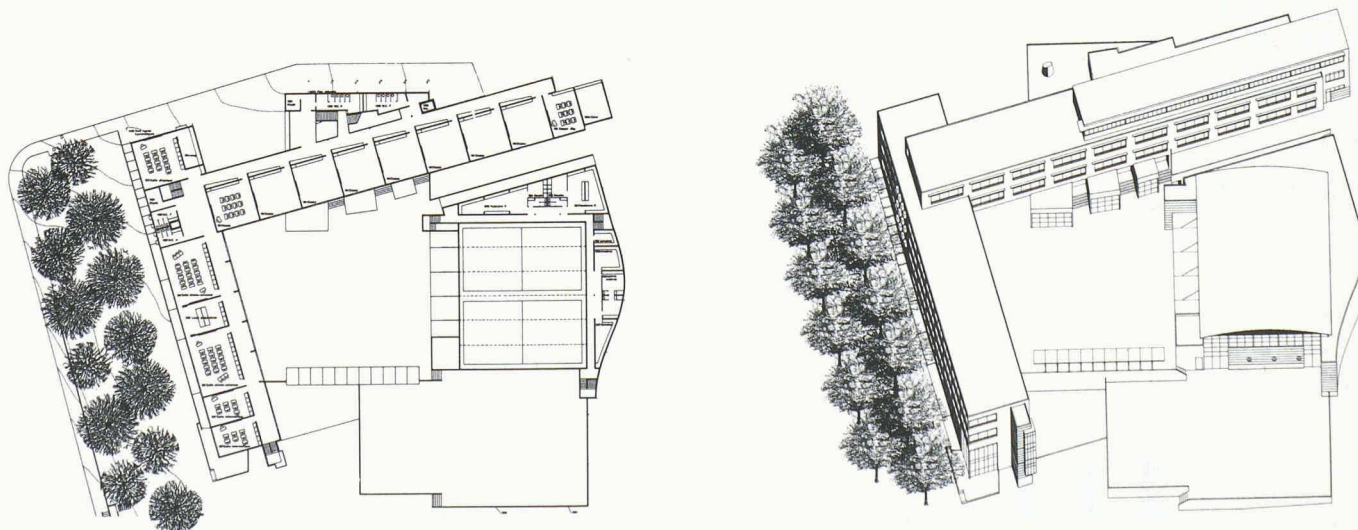
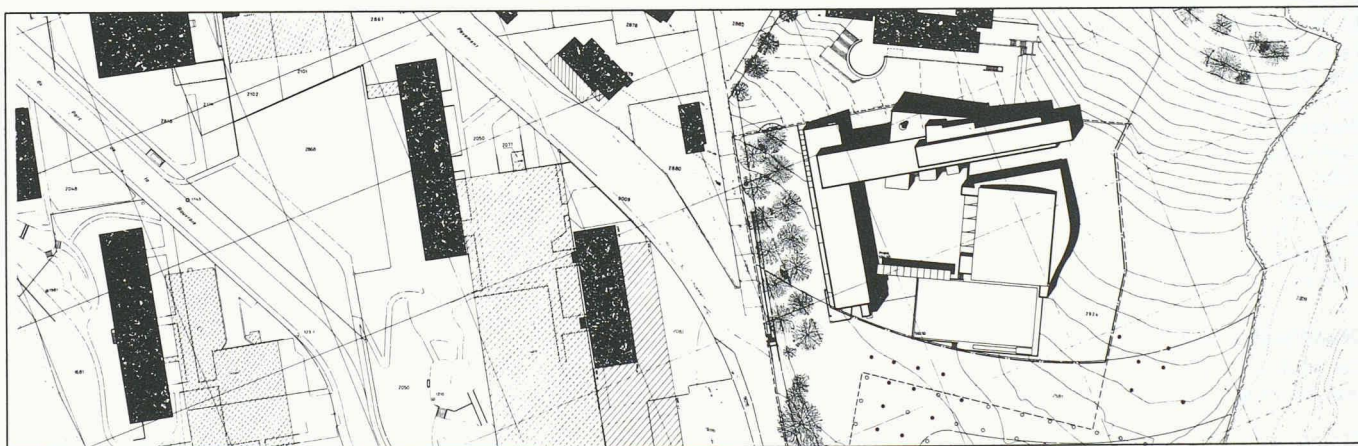
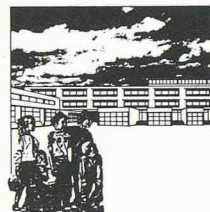


Extraits du rapport du jury

Par l'interpénétration de deux systèmes géométriques différents, l'un se référant au quartier, l'autre au palais de justice, le projet organise en trois parties distinctes les éléments du programme (classes normales,

classes spéciales et salles de gymnastique). Cette idée intéressante n'est pas accompagnée d'une prise en compte convaincante de la pente du terrain, ce qui se traduit notamment par le recours à un éclairage zénithal discutable pour la circulation des niveaux inférieurs du bâtiment des classes spéciales. On peut aussi regretter à ce point de vue l'emplacement des salles de gymnastique, qui constituent un obstacle entre la pente et la cour. En revanche, la continuité spatiale recherchée entre le haut et le bas, par l'aménagement d'une séquence entrée / couvert / préau / terrasse a retenu l'attention du jury. En ce qui concerne la partie réservée aux salles polyvalentes, la création d'un attique limité à un demi-étage nuit à la cohérence et à l'unité du projet. D'autre part, l'organisation linéaire, complétée par un dispositif arrière d'escaliers et de passerelles, paraît contradictoire et rejette, par la présence de locaux de ser-

vice (sanitaires), la relation spatiale recherchée avec le palais de justice. Les trois petits volumes insérés au rez-de-chaussée permettent une percée intéressante entre le hall et le préau, mais il n'y a pas de cohérence entre le contenu et la forme. La multiplication et la dispersion des éléments architecturaux affaiblit quelque peu la simplicité recherchée à première vue. Le système de construction est correctement défini. Le volume bâti est en dessous de la moyenne.



Les Planchettes à Porrentruy : ensemble d'appartements à loyers modérés

Ce concours a été organisé par la Municipalité de Porrentruy en tant que concours de projet public au sens des articles 6 et 9 du règlement SIA N° 152, édition 1972. Il avait pour objectif de remettre à la coopérative de construction « Porrentruy 2001 » un projet prêt à être développé et réalisé.

Composition du jury

Président : M. B. Luscher, architecte, Porrentruy.

Membres : MM. K. Aellen, architecte, Berne; F. Boschetti, architecte, Lausanne; E. Gianora, directeur de Sicoop, Fribourg; B. Junod, conseiller municipal, Porrentruy. *Suppléants* : MM. R.-E. Monnier, architecte, Neuchâtel; S. Piquerez, conseiller municipal, Porrentruy.

Experts : MM. J. Ribaux, chef de section à l'Office fédéral du logement, Berne; H. Nappez, directeur du Service des travaux publics, Porrentruy; F. Laville, président de la Commission d'urbanisme, Porrentruy; G. Œuvray, architecte-urbaniste, Porrentruy.

Secrétariat : Secrétariat municipal, Hôtel de Ville.

Contrôle technique : Bureau N. Wermeille et R. Heyer, architectes, Saingnégier; J. Muller, Service des travaux publics, Porrentruy.

Organisation et but du concours

Ce concours visait à rechercher la solution optimale pour la construction d'un

Projets primés

1^{er} prix : « Triolet » : Roméo Sironi SA, Porrentruy. Collaborateurs : P. Janel, V. Schaffter, R. Sironi, R. Volpato.

2^e prix : « Rosa, Rosae, etc. » : J.-D. Beuchat, Pully. Collaborateur : E. Vodoz.

3^e prix : « Domus » : R. Schmid - P. Bergmann - Y. Baumann, Bienne. Collaborateur : U. Heimberg.

4^e prix : « Il Parco » : Gerster Architectes, Delémont. Collaborateurs : G. Gerster, R. Blaser, K. Edens.

5^e prix : « Belouga » : ARCHES 2000 SA Koller & Tschopp, Delémont. Collaborateurs : D. Lette, P. Etienne.

6^e prix : « Automne » : Jean-Jacques Jobin, Nyon.

Achat : « Nordsud » : Fischer et Montavon, Grandson. Collaborateurs : X. Fischer, D. Montavon, J.-M. Piens, F. Bourgeois, M. Halter, N. Ashdown.

ensemble d'appartements à loyers modérés sur la parcelle N° 848. Ce projet doit s'insérer dans un plan d'ensemble comprenant la parcelle N° 848 et le secteur intitulé « Petite Perche », secteur N° 1639. Sur ce terrain sera développé accessoirement un plan d'aménagement de quartier avec le réseau des circulations automobiles et piétonnes desservant un parcellaire axé sur la maison individuelle, mais n'excluant pas l'habitat groupé.

Le concours était ouvert aux architectes :

- domiciliés ou établis dans le Jura des sept districts ainsi qu'à Bienne et inscrits au REG A et B ou diplômés EPF et ETS avant le 1^{er} janvier 1989;
- d'origine jurassienne, mais établis en Suisse, inscrits au REG A.

Le jury a effectué ses travaux en se fondant sur les critères mentionnés, sans attribution de valeur hiérarchique, dans le règlement.

Qualités urbanistiques

- Rapport des constructions avec l'environnement bâti et prise en compte des caractéristiques du site naturel.
- Implantation des bâtiments dans le lieu, organisation des accès, des circulations et des espaces extérieurs.

Qualités architecturales

- Cohérence et qualité des espaces intérieurs et extérieurs.
- Qualité distributive et fonctionnelle (orientation, organisation intérieure).

Qualités économiques et de construction

- Economie générale des coûts dans le strict respect du critère fixé au point 3.1 de la description du projet.
- Choix des systèmes de structures et de construction.
- Choix des matériaux.
- Utilisation et prise en compte de la morphologie du terrain.

Considérations du jury

En première analyse, le jury salue le nombre intéressant de projets rendus par rapport à celui des inscrits. Il signale la qualité générale exprimée par l'ensemble des projets déposés.

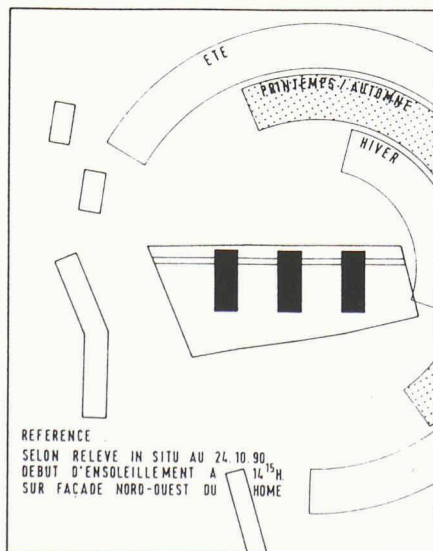
Il reconnaît ainsi que le « challenge » proposé pour cette compétition était fortement conditionné par la forme ingrate de la parcelle, la morphologie accidentée du terrain et l'obligation d'économie qui restreignaient considérablement les possibilités d'expression architecturale.

Le concours a cependant démontré que ces restrictions n'ont pas empêché les participants de faire preuve d'imagination créative dans leur proposition.

Le jury constate enfin que le concours avait abouti et que le résultat obtenu permettait d'affirmer que l'investissement consenti par la Ville de Porrentruy était justifié.

La future coopérative aura ainsi entre les mains un projet performant, qui saura certainement satisfaire ses futurs utilisateurs. (Extrait du compte rendu du jury.)

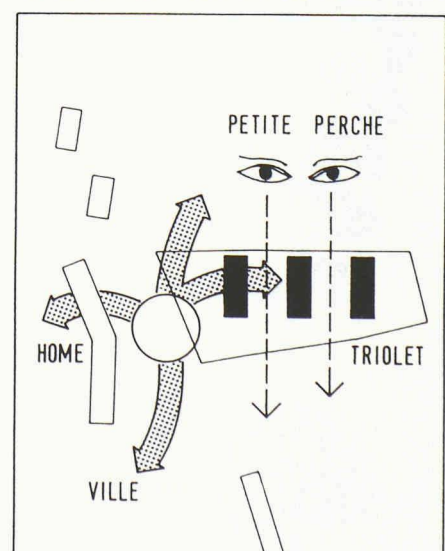
ENSOLEILLEMENT



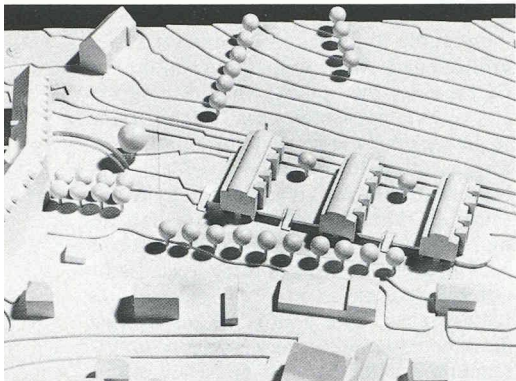
TISSU URBAIN



RELATIONS EXTERIEURES



1^{er} rang : Roméo Sironi SA



Extraits du rapport du jury

L'ensemble bâti se compose de trois bâtiments identiques, posés sur un socle abritant les voitures et les locaux de service. Le rapport vides-pleins est correct et les dégagements nord et sud sont généreux.

L'espace nord, côté home, est bien traité et l'organisation des cheminements piétons est judicieuse. Les deux cours intérieures sont bien dimensionnées, mais on peut regretter que l'espace ne soit pas suffisamment qualifié par des indications plus précises quant au traitement de sol et la définition des zones privées, semi-privées et publiques.

Si la forme typologique proposée est tout à fait acceptable et économique pour cette catégorie de logements, on peut se poser la question de savoir si le principe du logement traversant est bien adapté au niveau du rez-de-chaussée.

En effet, le peu d'indications figurant sur les plans quant aux prolongements extérieurs des logements laisse planer un doute sur le choix typologique.

La forme architecturale est bien maîtrisée et le rapport avec le bâti existant est correct. On peut cependant regretter que la vue sur

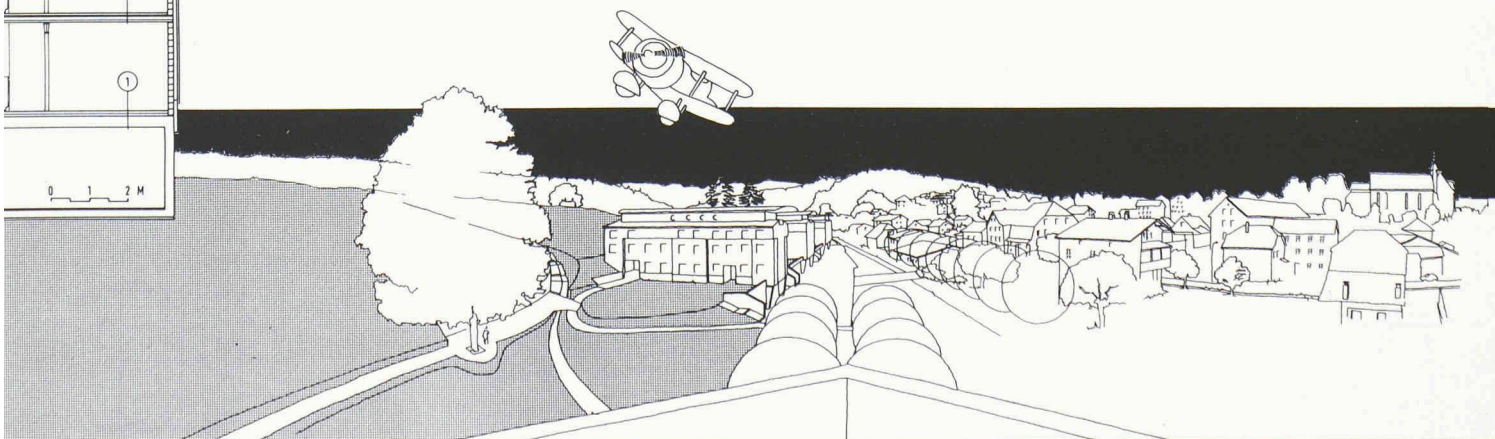
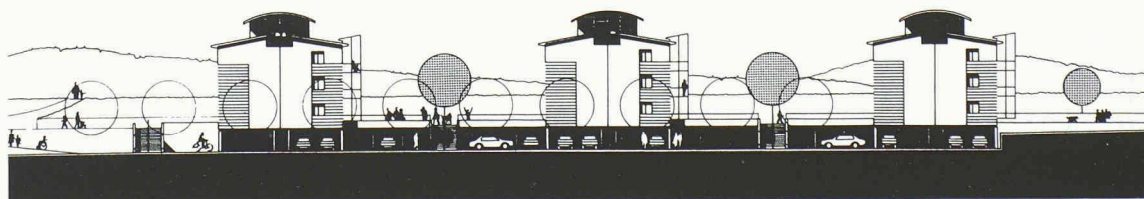
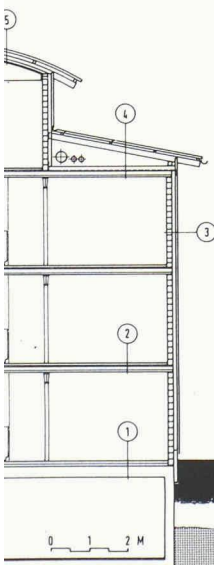
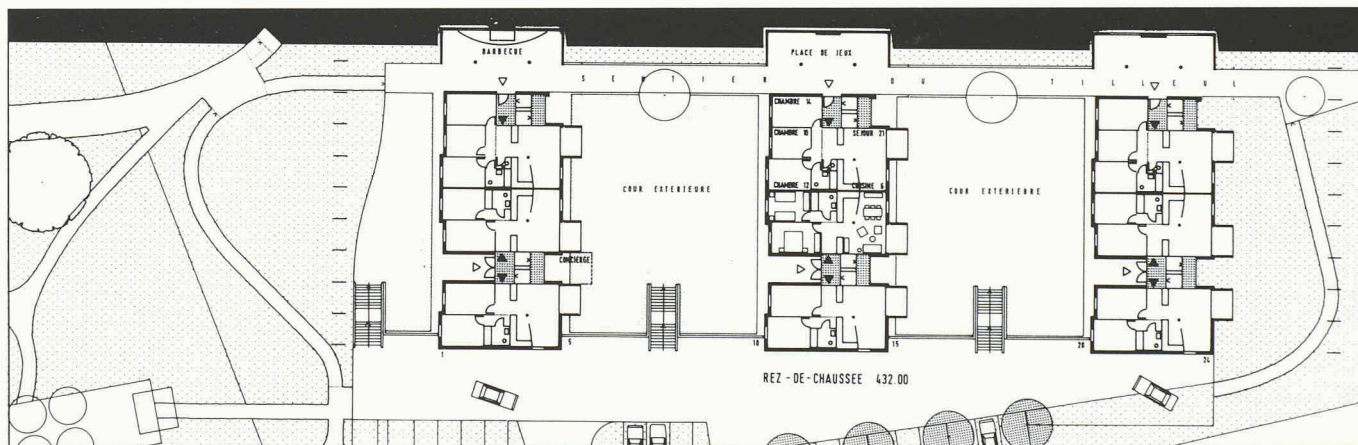
la vieille ville (orientation ouest) n'ait pas été suffisamment prise en compte.

Le principe de construction proposé est clair et économique et la superposition de l'étage-combles est habilement résolue.

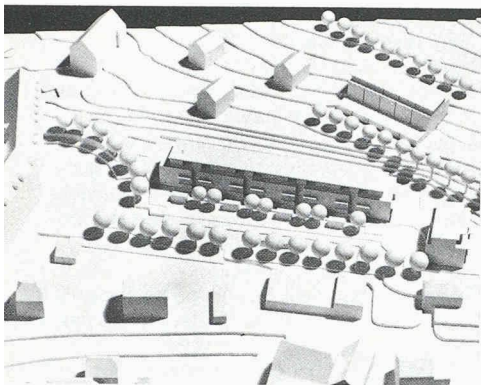
L'économie générale du projet est bien prise en compte dans toutes ses composantes, à savoir : l'occupation réduite du terrain, la forme typologique et architecturale, le principe de construction, l'organisation des accès et parcs à voitures.

Pour le secteur de la Petite Perche, le projet propose une utilisation rationnelle de l'espace.

Le tracé des circulations, l'arborisation, de même que le caractère de l'allée centrale peuvent être des éléments intéressants pour la définition des règles à bâtir dans ce secteur.



2^e prix: J.-D. Beuchat



Extraits du rapport du jury

Le projet d'ensemble se caractérise par un long volume perpendiculaire au bâtiment du home, par un volume court au sud de la parcelle, par quatre groupes de cinq maisons jumelées implantées en redents. Au

nord de celle-ci, l'architecte propose un morcellement de 12 parcelles de maisons individuelles. A l'extrême est, la parcelle N° 1639 est traitée de façon autonome avec un bâtiment de six unités contiguës de forme concave, d'orientation générale sud, trois maisons individuelles clôturant le quartier.

Dans la parcelle N° 848, le rapport de masses entre le home et le bâtiment principal est bien pondéré. Par contre, la position de ce dernier ne s'impose pas clairement par rapport à la rupture de pente.

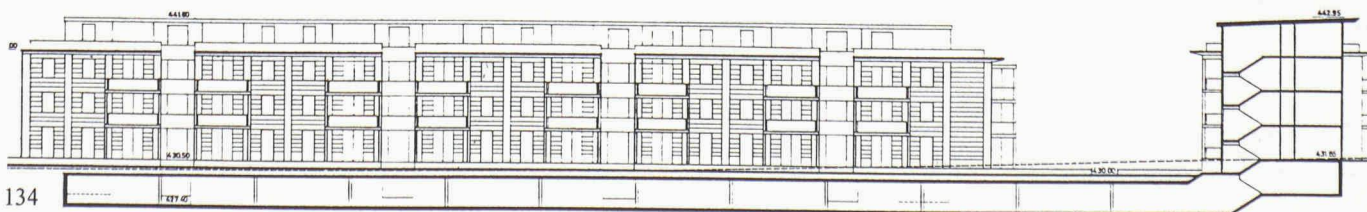
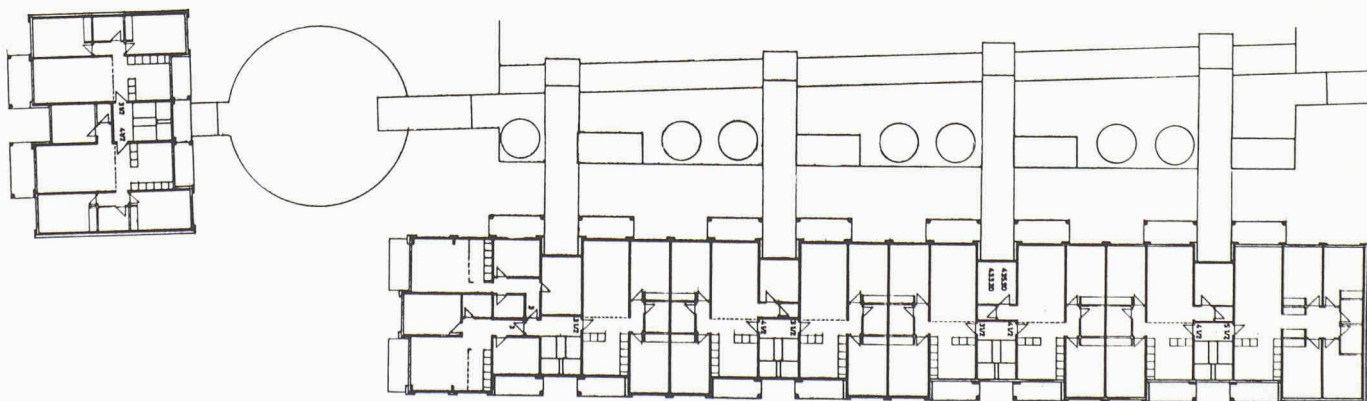
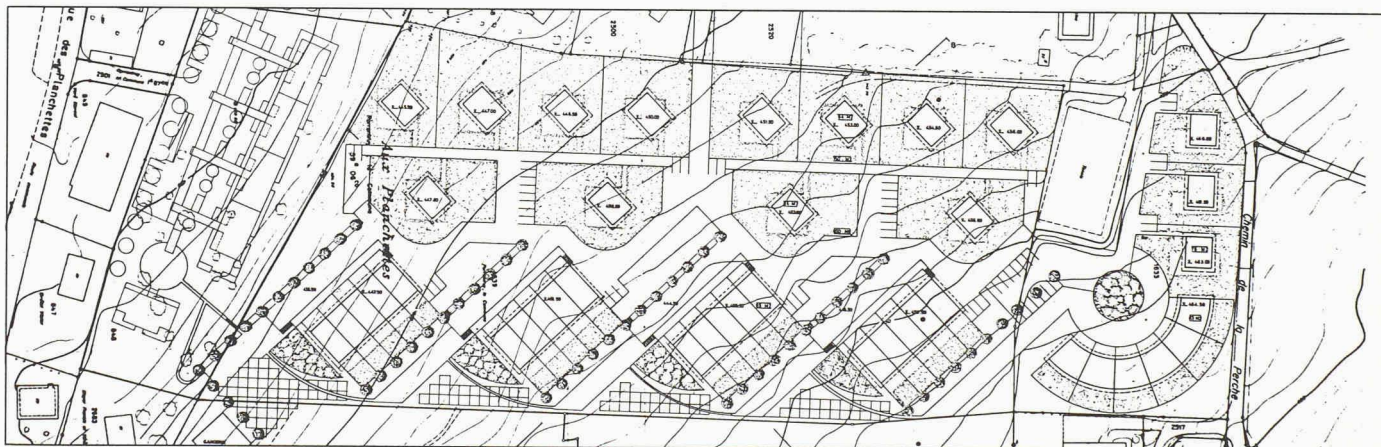
La relation entre volume principal et secondaire n'est pas heureuse, même si le jury a compris l'intention de l'auteur du projet, de refermer l'espace au sud.

Les circulations sont judicieusement résolues dans l'ensemble.

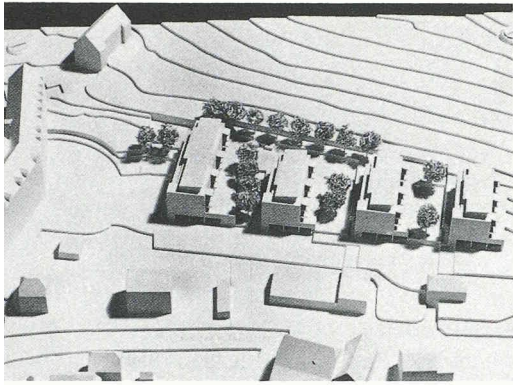
Dans la parcelle N° 848, la majorité des voitures est dirigée vers le parking de grande capacité, environ 60 places.

Les piétons abordent les quatre entrées de l'immeuble principal en cheminant sur la toiture engazonnée du parking souterrain. La présence des quatre édicules réservés aux vélos et poussettes permet de marquer le passage entre espaces publics et privés. La répartition des appartements découle de la présence des cages d'escalier (sans ascenseurs) et d'un système structural fait de murs porteurs dont l'entre-axe est de 3,20 m et de 3,80 m. Les plans assez traditionnels sont clairs.

L'étage en attique permet de réaliser les petits appartements sans s'écarter de la systématique générale. Cet étage en retrait allège l'expression architecturale de l'ensemble.



3^e prix : R. Schmid – P. Bergmann –
Y. Baumann



Extraits du rapport du jury

Le projet se compose de quatre bâtiments de dimensions différentes, implantés perpendiculairement à la pente naturelle du terrain.

Le dispositif bâti s'inscrit dans la géométrie

de la parcelle et occupe la totalité de la surface mise à disposition.

Le rapport des masses avec l'environnement bâti est correct.

La forme architecturale des bâtiments est intéressante et la volumétrie est bien exploitée.

Le rapport contenant-contenu est précis et s'exprime clairement en façade. Les espaces extérieurs sont en général bien qualifiés.

L'organisation des accès et parking est efficace mais la surface en dur le long de la limite ouest est très importante.

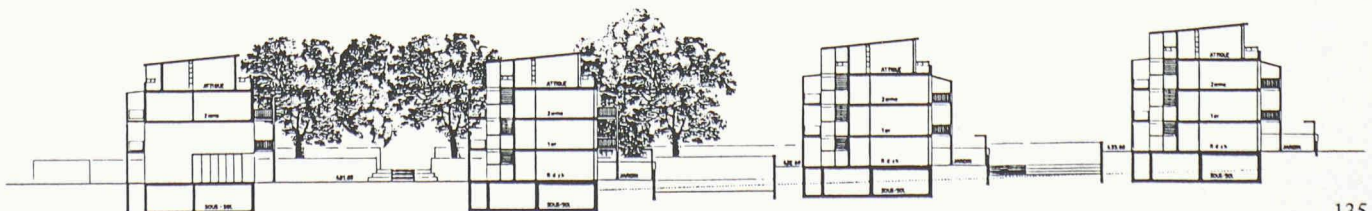
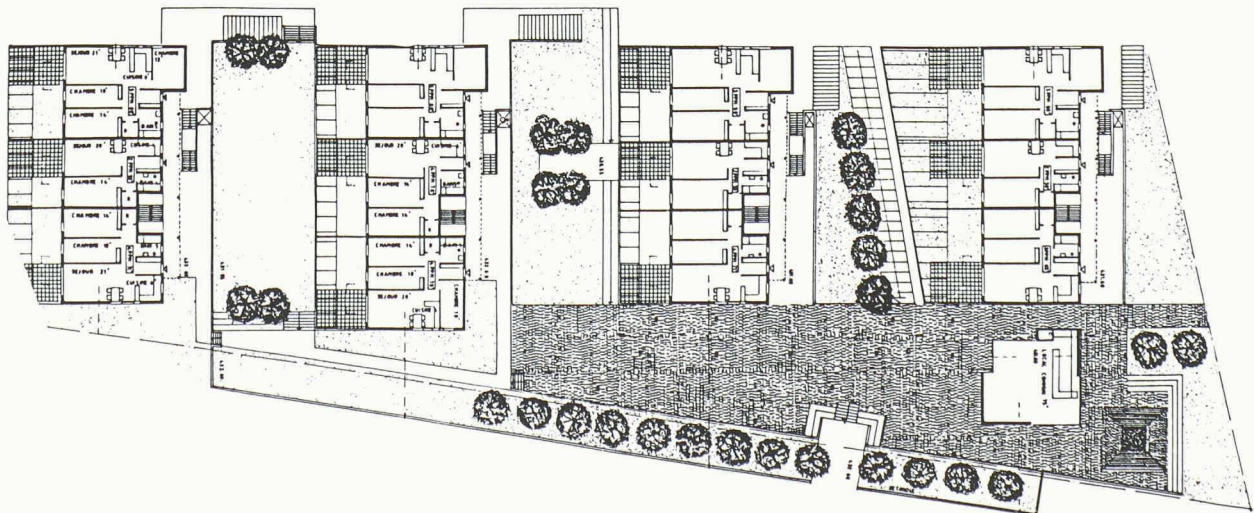
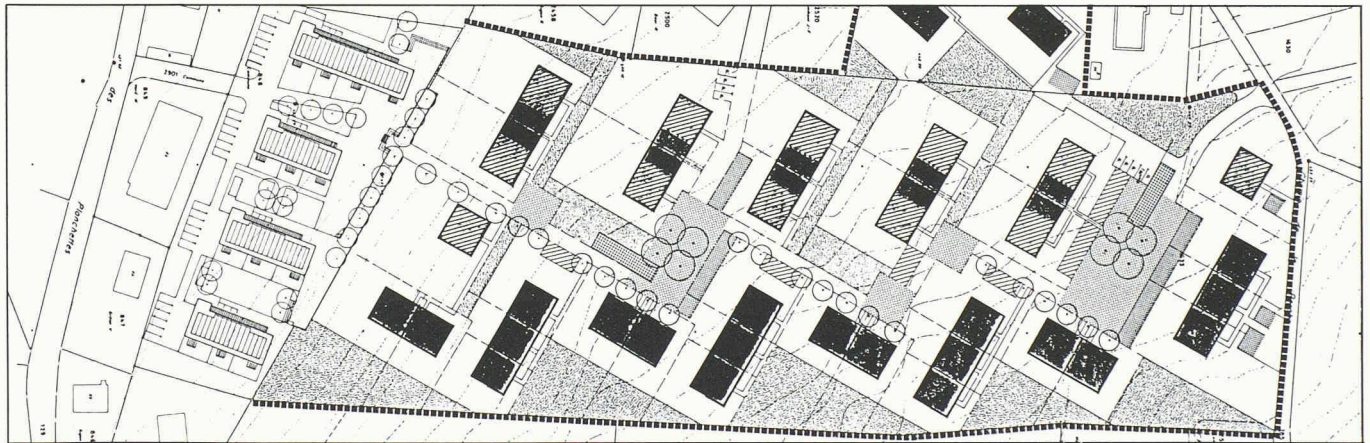
La typologie des logements est cohérente avec l'implantation et l'orientation des bâtiments. La prise en compte des vues est et ouest est appréciée.

L'accès pour handicapés aux logements du rez-de-chaussée n'est pas résolu. La solution par des ascenseurs n'est pas acceptable dans ce contexte.

Si le principe proposé est bien adapté à la structure spatiale des étages courants, en revanche, au niveau de l'attique, la superposition des structures n'est ni rationnelle ni économique.

Malgré les problèmes de construction précités, on peut considérer que, dans l'ensemble, l'économie générale de ce projet est assez bonne.

La proposition d'aménagement du secteur de la Petite Perche n'apporte pas une réponse satisfaisante au problème posé. En effet, le réseau des circulations est très compliqué, les espaces publics sont surdimensionnés et la limite bâtie jouxtant la zone agricole est mal définie.



Concours pour la tour de télécommunications/Bantiger (BE)

La Direction générale des PTT (Direction des bâtiments et des immeubles) conjointement avec la Direction de la radio et de la télévision, a lancé un concours de projet pour la construction d'une nouvelle tour de télécommunications radio et TV.

Jury

MM. Walter Philipp, Berne (président); Hans Hugli, Zurich; Hanspeter Stocker, Berne; Fred Baumgartner, Berne; Roland Fluckiger, Berne; Kurt Aellen, Berne; Silvio Ragaz, Berne; Gianni Piasini, Berne.

Objectifs du concours

Au bénéfice d'une situation extrêmement favorable, la station émettrice du Bantiger est l'une des plus importantes de notre pays. La tâche confiée aux concurrents était d'élaborer un projet pour une nouvelle tour

et d'aménager une liaison entre la station actuelle et le nouvel ouvrage envisagé, comprenant en outre l'aménagement de ses abords immédiats y compris celui d'un toit-terrasse: celui du bâtiment existant qui est maintenu. L'esthétique du projet revêt une importance particulière dans un site aussi exposé, la nouvelle tour étant visible à une grande distance. Pour la construction et l'exploitation de cet ouvrage, il a été demandé aux concurrents de tenir compte des contraintes suivantes:

- conserver dans toute la mesure du possible le caractère forestier du plateau, lieu de délasserment
- tions. La démolition de l'ancienne tour est prévue à la mise en service de la nouvelle tour.
- assurer le fonctionnement du mât téléscopique de secours.

- maintenir la voie d'accès de la station à usages multiples
- assurer pendant toute la durée des travaux le fonctionnement de la tour actuelle, moyennant quelques restric-

Projets primés

1^{er} prix: Rolf Mühlethaler, Berne; Dr Mathys + Wysseier, Bienne.

2^e prix: A. Aegerter & Dr. O. Bosshardt SA, Bâle; Vischer + Oplatek, Bâle.

3^e prix: Rodolphe Luscher, Lausanne; Chris Luebkmann, Zurich; Peter Rice, Londres.

4^e prix: J. C. Schindler, Zurich; Dr. J. Schindler, Zurich.

5^e prix: Rudolf Rast, Berne; Gustave Marchand, Gumligen.

Achat: Fratelli Guscetti, Ambri.

Extraits du mémoire de présentation du projet R. Lüscher

Une nouvelle tour Bantiger-PTT

Une tour est un événement à trois points de vue: techniquement, esthétiquement et «émotionnellement»! Une tour est un point de communication à deux points de vue: techniquement et humainement. La nouvelle tour Bantiger-PTT devient un signal: élancée et émouvante. Vues de loin, les constructions de tours, en soi objets rationnels, ne devraient pas seulement suffire aux exigences techniques et statiques, mais en même temps avoir un aspect esthétique particulièrement intéressant. Les tours, façonnées de manière purement technique, font partie des plus belles œuvres de construction. Il est du devoir des ingénieurs de calculer les éléments techniques en respectant les exigences de la stabilité. Il est du devoir de l'architecte de donner sa forme. La «projetation» de la tour Bantiger a été conduite alternativement et par l'architecte et par l'ingénieur. «L'événement Bantiger» met en scène la tour comme un pur objet technique associé à une forme spécifique.

Une architecture de tour «traditionnelle» a été exclue! L'architecture - en tant qu'événement d'espace et du temps - est ici entrée dans les valeurs non mesurables (mais tangibles) d'un objet qui se veut technique, mais aussi accessible au public.

- L'événement de la forme technique-esthétique (dynamisme de la «lancée» dans l'espace).
- L'événement de l'entrée et de la sortie (paliers de base et du sommet).
- L'événement de la montée et de la descente avec, comme point culminant, le «Meeting-Point» (balcon dans la capsule).
- L'événement de l'orientation, conditionnée par les forces naturelles, en particulier le vent, et la direction de la plate-forme mobile, s'adapte aux courants d'air.
- L'événement de la «capsule de travail», flottant dans le ciel («boule panoramique»).

- L'événement de la stabilité et du mouvement.

La nouvelle tour Bantiger-PTT est un signe dans le paysage. La nouvelle tour Bantiger-PTT est plus qu'une construction technique.

La particularité du projet réside dans la plate-forme panoramique tournante qui s'oriente selon la direction du vent. Le mécanisme utilisé est techniquement simple et fonctionne tel le mécanisme de commande que l'on rencontre dans la construction traditionnelle des moulins à vent éprouvés depuis le milieu du XVIII^e siècle en Angleterre. Le mouvement de la plate-forme se déclenche sans impulsion mécanique, uniquement par le vent. Une hélice active, par déviation mécanique (spirale en colimaçon), la plate-forme et la positionne face au vent. Ce mécanisme simple ne demande qu'un entretien minimal. L'événement de sensation sur la plate-forme panoramique est renforcé par la position changeante de cette plate-forme. Ce mouvement se traduit particulièrement lors du transfert entre la cage stable de la tour et la plate-forme d'entrée de l'escalier (la vitesse de la partie mobile est nettement inférieure à celle d'un escalier mécanique).

Plate-forme mobile

La plate-forme panoramique mobile, sur laquelle s'accroche l'installation d'escalier (tuyau central percé de fentes), est posée sur un roulement à billes: l'escalier et la plate-forme avec son hélice se tiennent par contrebalancement. Le roulement à billes est lié au tube en béton par des colliers radiaux ainsi que par une manchette tripartite. Le rajeunissement de 100 mm du mât en béton à cet endroit sert d'appui de la manchette. La structure primaire de la plate-forme est constituée par un support longiligne et ovale d'angle droit en acier; à celui-ci s'ajoutent, verticalement à l'axe de la

plate-forme, des supports secondaires en porte à faux. Cette structure a une hauteur statique maximale d'environ 1,20 m sur la surface de l'anneau d'appui. Au bord intérieur comme au bord extérieur sont fixées des barrières. Par la rampe intérieure on peut, entre la plate-forme et le tube en béton, regarder dans la profondeur. Depuis le bas, la verticalité de la cage en béton est ainsi perceptible jusqu'à la boule.

Comportement aérodynamique et mécanique des parties mobiles

Afin de contrôler de manière précise les mouvements de la plate-forme et d'exclure les mouvements brusques par le vent, la rotation des pièces mobiles est guidée par le mécanisme suivant: du côté de la pointe (au vent) de la plate-forme panoramique est placée une hélice qui a son plateau de rotation dans l'axe de la plate-forme. Quand l'hélice est activée par le vent, elle entraîne, par un mécanisme en colimaçon, la plate-forme mobile, aussi longtemps que l'axe - et avec lui le plateau de rotation - est posé face au vent. Même la plus petite différence entre la direction du vent et l'axe de la plate-forme fait fonctionner l'hélice. Cet équilibre (*Fliessgleichgewicht*) veille à ce que la pointe de la plate-forme suive, de façon régulière, la direction du vent ou alors, en cas de vent constant ou sans vent, reste immobile.

Ce système de guidage autorégulant a un modèle historique dans la patente de 1745 pour le moulin à vent «Fantail». La différence principale entre le nouveau mode d'emploi et le modèle proposé réside dans le fait que l'hélice n'est pas fixée du côté «sous le vent», mais «au vent» de la tour - avec cet avantage que l'hélice est atteinte par un courant de vent laminaire et calme.

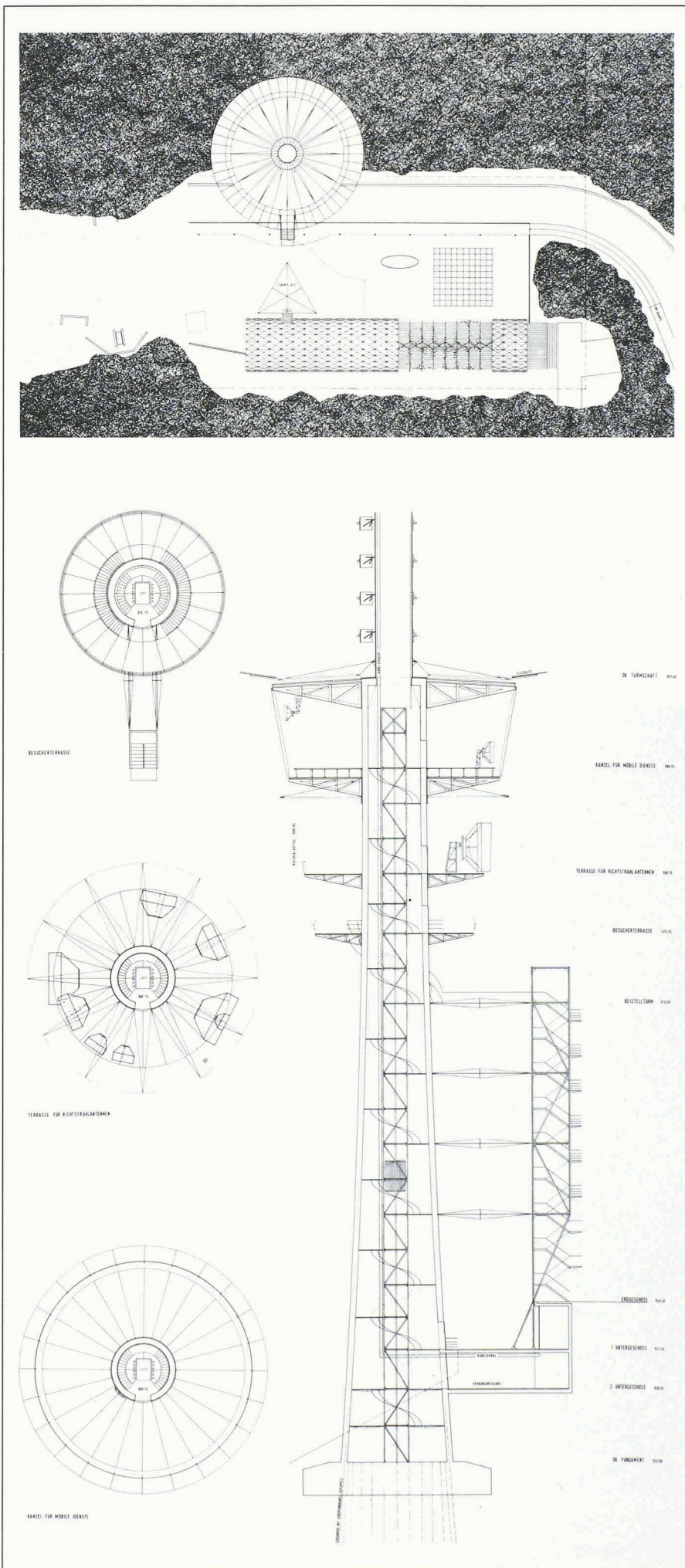
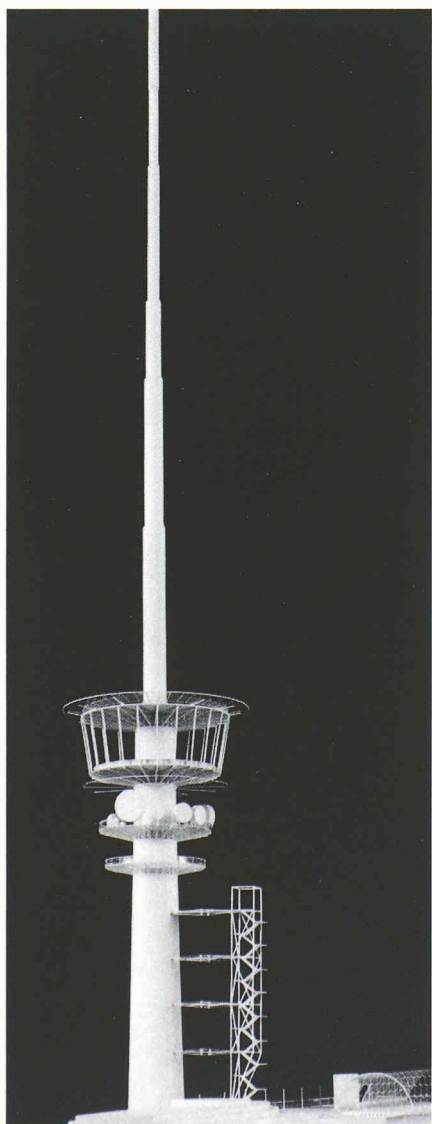
Rodolphe Luscher,
architecte FAS-SIA-FUS,
Lausanne

**1^{er} prix : Rolf Mühlethaler, Berne ;
Dr Mathys + Wyssseier, Bienne**

Extraits du rapport du jury

La tour proposée présente comme principale caractéristique d'être simple, s'insérant très bien dans ce paysage formé de collines boisées ; elle s'y inscrit avec la retenue qui s'impose dans cette situation. Sa configuration et son expression sont simples et claires. Les abords immédiats sont complètement réaménagés et l'ouvrage dans son image d'ensemble est bien articulé. La continuité de son amincissement lui confère une grande élégance et la manière dont les diverses plates-formes sont placées est convaincante ; il en est de même des proportions générales qui en résultent. L'accès à la plate-forme du public est traité de manière indépendante, ce qui constitue une proposition intéressante et s'accorde très bien avec la composition des espaces extérieurs.

Dans son ensemble, la structure prévue est simple et facile à saisir. Le choix des matériaux est judicieux, sans ambiguïté : fût de la tour en béton, mât et ouvrages extérieurs en structure réticulée acier. Les galeries d'antennes sont en structure rigide réticulée acier, ce qui contribue à la stabilité recherchée.



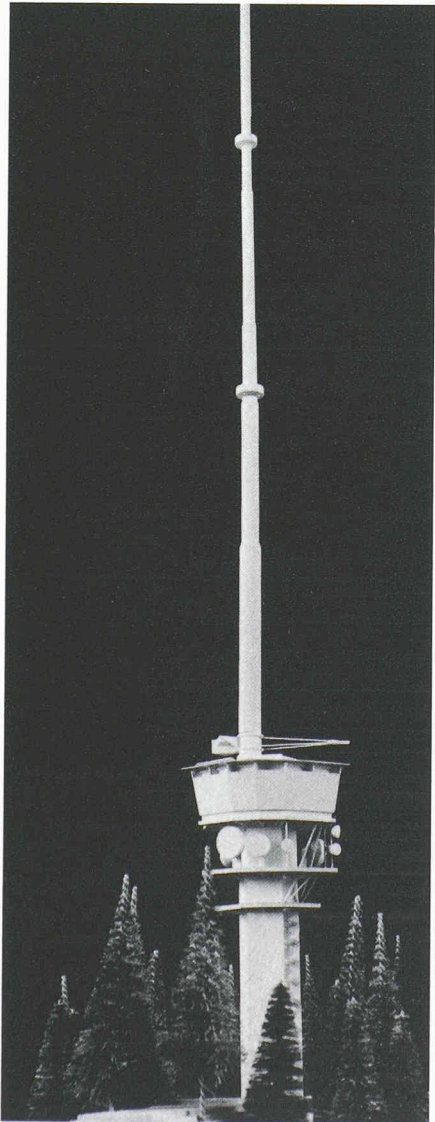
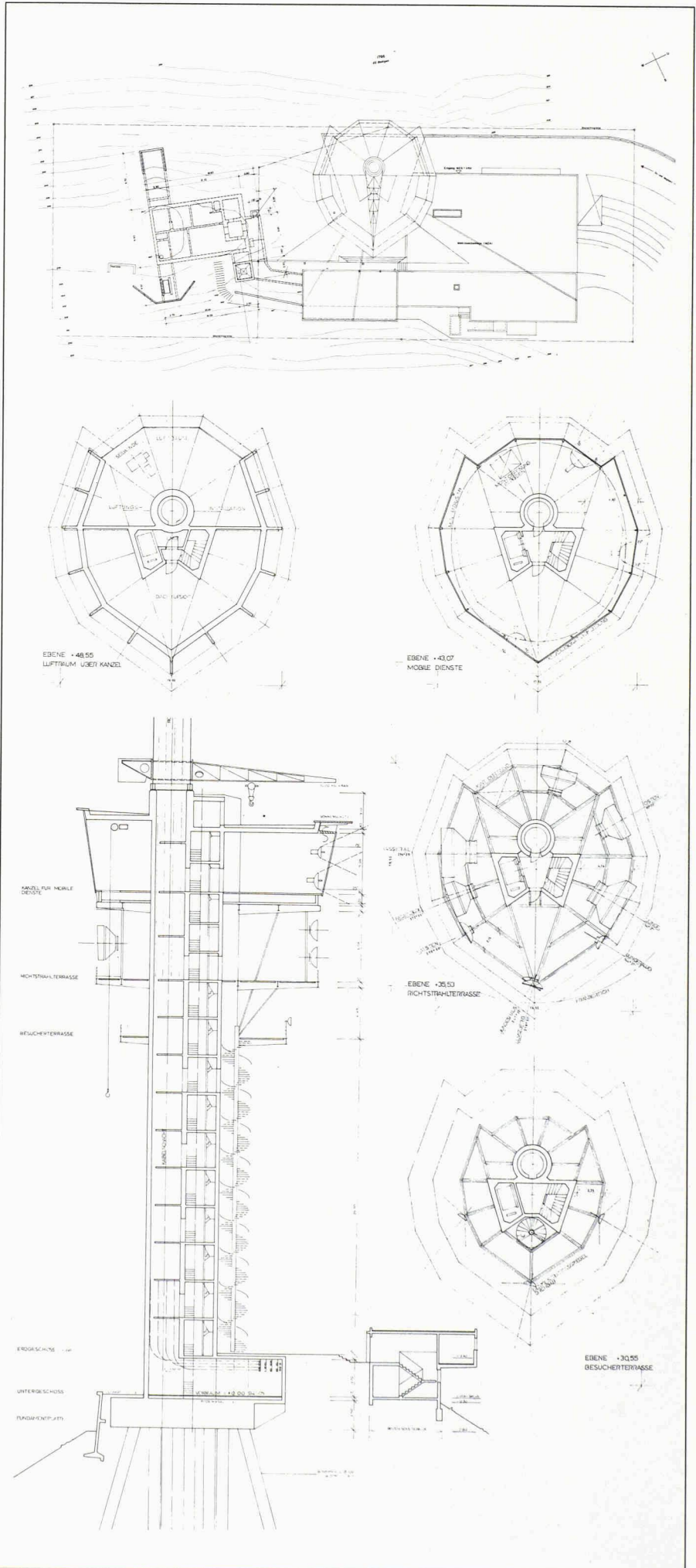
**2^e prix A. Aegerter & Dr. O. Bosshardt SA,
Bâle; Vischer + Oplatek, Bâle**

Extraits du rapport du jury

Il s'agit d'un projet minutieusement élaboré et qui manifeste, chez ses auteurs, la volonté d'observer une certaine réserve à l'égard des données particulières de ce problème et du caractère de ce site, projet qui entend également rendre perceptibles les diverses fonctions qu'il accueille. Par la manière dont la tour est située, le sommet de la colline est nettement séparé du domaine naturel; les aménagements extérieurs sont envisagés de manière simple et correcte. La configuration de la tour est caractérisée par le contraste entre le fût et le mât ainsi que par la légère asymétrie de l'élévation.

Le fût caractéristique de la tour se présente en plan sous la forme d'un pentagone allongé, dans lequel les auteurs traduisent sa fonction, qui est de s'orienter dans toutes les directions, tout en accentuant la particularité de la communication, dirigée vers une destination privilégiée. Le profil des plates-formes, asymétrique, semble s'orienter vers la ville de Berne, ce qui ne correspond à aucune nécessité.

L'escalier d'accès à la plate-forme des visiteurs est relativement bien protégé, ce qui est appréciable. Les angles rentrants du fût de la tour ne constituent pas la meilleure solution du point de vue statique.



**3^e prix: Rodolphe Luscher, Lausanne;
Chris Luebke, Zurich;
Peter Rice, Londres**

Extraits du rapport du jury

Le mémoire des auteurs de ce projet met en évidence les relations qui s'établissent entre l'expression architecturale et la solution des problèmes statiques; il le fait dans ces termes: «Les constructions en forme de tour sont des éléments rationnels et doivent répondre à de hautes exigences d'ordre technique et statique, mais leur valeur esthétique est tout aussi importante.» A partir de cette attitude, les auteurs du projet conçoivent un parti caractérisé par le classement hiérarchique des éléments tels que plate-forme ouverte au public, galerie des visiteurs, tribune, antennes paraboliques et mât d'antennes. Dès lors la tour apparaît bien pour ce qu'elle est: une œuvre technique minutieusement conçue. De ce fait, de bonnes relations ont été créées avec les abords.

Pour rompre avec la forme conventionnelle du fût et du mât, des éléments d'une extrême fantaisie ont été imaginés, comme la structure elliptique qui enveloppe la galerie des hôtes de marque et celle des services mobiles ou comme la galerie des visiteurs, orientable et actionnée par le vent. Le projet acquiert de la sorte une grande élégance sans chercher à dissimuler les problèmes fonctionnels et techniques, auxquels il apporte une solution.

